LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE Numéro 107 Octobre 2020 EN ILE-DE-FRANCE



INTERVIEW

Marianne Louradour, directrice régionale IDF de la Banque des Territoires

INTERVIEW

Aurélien Rousseau, directeur général de l'ARS Ile-de-France

MINI-DOSSIER

Les « coronapistes »

www.salon-amif.fr

PARC DES EXPOSITIONS
PARIS NORD VILLEPINTE

SALON DE L'AMIF 2021

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

9-10 JUIN 2021

Pour tout renseignement : commercial@pgorganisation.fr



FOCUS

LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DE L'AMIF

Le 14 octobre dernier, l'AMIF a renouvelé ses instances au cours d'une Assemblée générale un peu particulière puisque contrainte par les obligations sanitaires. Un temps important pour l'association qui a vu la réélection de son président sortant Stéphane Beaudet et celle de son conseil d'administration composé de 80 élus franciliens. Cette réunion a permis de lancer le débat sur la décentralisation qui sera au cœur de la feuille de route de l'AMIF pour le prochain mandat.

Tour d'horizon



Vie de l'AMIF



- Les collectivités locales. ça vous concerne!
- Marianne Louradour, directrice régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires
 - "La banque de l'intérêt général!"
- Loi du 30 juillet 2020 de finances 11 rectificative pour 2020 Un plan de soutien de 4,5 milliards d'euros pour les collectivités locales
- Aurélien Rousseau, directeur général 17 de l'ARS Ile-de-France "Nous avons travaillé de manière étroite et constructive avec l'AMIF"
- Airparif, l'association qui surveille et informe sur la qualité de l'air en temps réel en lle-de-France
- Patrick Septiers, président du Conseil 16 départemental de Seine-et-Marne "Il y a seulement 5 ans, jamais nous n'aurions pensé que le département allait s'investir dans la santé"
- **Mal-logement** 19 L'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre lance un appel aux maires

Renouvellement des instances de l'AMIF Stéphane Beaudet réélu président de l'AMIF à l'unanimité

- Les membres du Conseil d'administration de l'AMIF
- 150 élus d'Ile-de-France rassemblés devant le commissariat de Champigny-sur-Marne Tous unis pour défendre les symboles de la République
- Ateliers de début de mandat 74 Avoir les bons outils, la bonne ingénierie et les bons accompagnants pour bien commencer son mandat!
- Pourquoi se former quand on est un élu? 27 Formation des élus : un droit, une nécessité!
- La transition des communes vers l'open data 28 est devenue une obligation La data, nouvel or des communes?
- 1ers États généraux de la relance économique 29 en Ile-de-France "Enfin réussir à aller vite, parce que ce pacte de relance est un contre-la-montre!"

Mini-Dossier

Ville et vélo



- · Les coronapistes : elles ont attrapé le virus du vélo !
- · Louis Belenfant, Directeur Collectif Vélo Ile-de-France « Aujourd'hui, faire des aménagements cyclables, ce n'est plus une question d'argent mais de volonté politique »

AMIF Partenaires

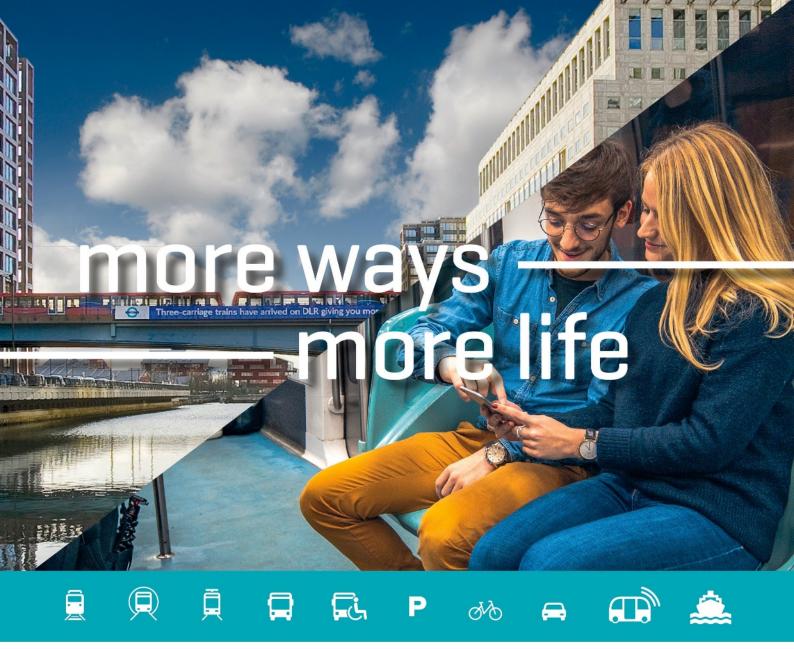
La rentrée en présentiel des **AMIF Partenaires**

> La crise du point de vue des AMIF Partenaires

38 Ils rejoignent l'AMIF Partenaires

- · Groupement Lacroix & Savac
- · Egis





Grand Paris Express, une nouvelle expérience de mobilité pour les Franciliens

L'expertise internationale de Keolis en matière de métro automatique et sa connaissance fine des attentes des voyageurs en font un acteur majeur de la transformation des mobilités dans le cadre du Grand Paris. Attentif aux besoins de mobilité de chaque voyageur, Keolis propose de déployer son savoir-faire au bénéfice de l'Île-de-France et de tous ses habitants.

www.keolis-idf.com



Stéphane Beaudet, Président de l'AMIF, Maire d'Évry-Courcouronnes, Vice-président de la Région Ile-de-France

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France

26 rue du Renard - 75004 Paris Tél. 01 44 59 50 00 Fax 01 44 59 50 09

ധധധ.amif.asso.fr

f @AMIF_asso

associationmairesidf

Directrice de la publication Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF

Marion Vergeylen

Rédaction Charlotte Gosselet, Clémence Legrand, Clara Parisi, Jade Clapin, Graziella Riou.

Conception, Édition,

after. be fort 5, rue du Mont Valérien 92150 Suresnes Laurent Marie Tél. 07 83 84 09 11 www.afterbefort.com

Régie Publicitaire AMIF

Crédits photos

- © Graziella Riou
- © AMIF © shutterstock.com
- © Olivier Desaleux

Imprimeur

DESBOUIS GRÉSIL 91230 Montgeron Tél. 01 69 83 44 66 Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

ÉDITORIAL

Et à la fin, on ne lâche rien!

Les dernières semaines ont été douloureuses, violentes et sanglantes. Jusqu'à cette acmé qui a vu l'assassinat de l'un de nos hussards de la République, un enseignant dont le seul tort a été de faire son métier en partageant son savoir avec ses élèves et en leur apprenant ce qu'est la liberté d'expression, l'esprit critique et le libre arbitre.

Quelques jours auparavant, nous étions plus de 150 élus d'Ile-de-France réunis et unis devant le commissariat de Champigny-sur-Marne pour soutenir nos forces de l'ordre, nos enseignants, nos soignants, nos élus, autant de femmes et d'hommes qui symbolisent notre République et qui sont pris pour cible par les ennemis de notre démocratie. (*voir page 23*)

Nous avions alors assuré que la peur devait changer de camp et que nous ne céderions pas aux ennemis de la République mais voilà que notre pays et ses valeurs sont de nouveau endeuillés par un acte d'une barbarie indicible et inadmissible.

Nous ne pouvions rester sans réagir. Aussi, l'AMIF a invité les maires d'Ile-de-France à mettre les drapeaux de leur mairie en berne en hommage à la liberté d'expression assassinée et à notre République mise en danger par l'obscurantisme.

Mais cette escalade dans l'horreur ne peut que renforcer notre détermination à poursuivre nos missions d'élus de terrain. Chaque maire, chaque élu, du plus petit village à la plus grande commune, fait tout son possible pour réaliser des équipements, retisser du lien social, améliorer le quotidien de ses concitoyens, défendre la laïcité et préserver le vivre ensemble.

Certaines communes disposent de trop peu de moyens pour mener des réflexions stratégiques sur l'aménagement du territoire, les transports, les bassins d'emploi... L'AMIF continuera à être à leurs côtés pour leur donner de la visibilité et un accès à des outils de gestion et de prospection.

C'est l'engagement que j'ai pris lors de ma réélection comme président de l'AMIF le 14 octobre dernier, à travers notamment l'organisation en 2021 des états généraux des maires d'Ilede-France et de la décentralisation, qui seront pilotés par Jean-Philippe Dugoin-Clément. Nous sommes en effet dans une période où les questions de déconcentration et de décentralisation vont être au cœur de l'actualité. (voir pages 20, 21, 22)

L'objectif de la nouvelle équipe élue à la tête de l'AMIF est clair : entendre la parole des maires sur ce qu'ils souhaitent en termes d'institutions, de moyens pour exercer leur mandat, de statut, de protection... Ces Actes seront remis aux candidats à l'élection présidentielle.

Pendant cette mandature, nous continuerons d'être visibles et percutants. L'AMIF est à la fois une boîte à outils et un lieu d'échange de bonnes pratiques. C'est le moment de tout réinventer et de capitaliser sur nos intelligences collectives.

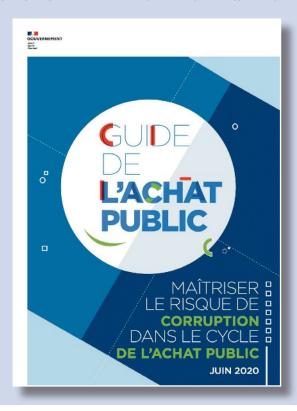
Les collectivités locales, ça vous concerne!

Un guide pour lutter contre la corruption dans la commande publique

Depuis la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin 2 », l'Agence Française Anticorruption (AFA) met à disposition des outils de prévention concernant le processus de la commande publique.

Dans ce contexte, l'AFA et la Direction des achats de l'État publient un guide pratique pour contribuer à professionnaliser le processus de commandes publiques. Cette publication, s'adressant à tous les intervenants de l'achat public, a pour vocation de prévenir, détecter et agir face aux risques de corruption, de favoritisme, de prise illégale d'intérêts ou de détournement de fonds publics. Le guide « Maîtriser le risque de corruption dans le cycle de l'achat public » permet d'identifier les risques possibles à chaque étape de la commande et d'y associer les mesures anticorruption. Il regroupe donc une boîte à outils composée de fiches réflexes et de bonnes pratiques permettant de lutter contre la corruption et de faire de la prévention face aux situations sensibles.

Pour consulter le guide: https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/files/files/Guide_maitrise_risque_corruption-Hyperlien.pdf



Le coup de pouce pour rouler en Ile-de-France

Le 8 juillet dernier, le Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) a voté la mise en place d'une aide pour l'acquisition de vélos adaptés aux personnes handicapées. Ce dispositif intervient dans le cadre du Grand plan vélo régional et vient compléter le premier dispositif du projet de loi d'orientation des mobilités adopté le 19 novembre 2019 à l'Assemblée nationale, permettant aux Franciliens d'acquérir un vélo neuf (cargo, pliant ou électrique...) grâce à une aide de 500 à 600 €.

Ce « coup de pouce » accorde un remboursement de 50 % maximum pour l'achat de handbikes, de tricycles et de vélos adaptés aux situations de perte d'autonomie. Cette aide peut aussi être utilisée pour l'achat de roues motorisées pour fauteuil roulant manuel, les tandems pour les personnes non-voyantes ou encore les vélos possédant des guidons « HCP ». Les guidons « HCP » sont des équipements associant une bicyclette avec un fauteuil roulant. Ces équipements offrent la possibilité aux personnes en situation de handicap, notamment polyhandicapées, d'accéder aux promenades avec leurs proches.

En outre, cette aide accordée aux franciliens pour l'acquisition d'un vélo adapté s'élève à 1200 € maximum et peut être complétée par les possibilités d'aides techniques au handicap et de prises en charges habituelles existantes comme la mutuelle, l'assurance maladie, la prestation de compensation du handicap (PCH), le fonds départemental de compensation permettant ainsi de faire baisser la facture finale et, dans le meilleur des cas, d'avoir un reste à charge de 10 % maximum. ■



L'avenir numérique des bibliothèques

Le confinement lié à la crise sanitaire de la COVID-19 a accéléré la proposition des offres de consultation de publications en ligne des bibliothèques. Ce développement a permis de maintenir le lien social avec les usagers tout en réinventant la bibliothèque classique.

Avec la période de pandémie, les élus et les services ont repensé la bibliothèque dite « classique » qui propose principalement le retrait de documents en développant des services et des offres en ligne sans précédent dans ces lieux culturels. Trop souvent, le numérique était séparé des autres dimensions de la bibliothèque. Comme l'indique, l'enquête du ministère de la Culture effectuée auprès de plus de 600 bibliothèques, deux bibliothèques sur trois évoquent la hausse de connexions à leur site internet et près de la moitié des équipements ont augmenté le nombre de livres numériques disponibles comme le plafond mensuel de vidéos à la demande.

Les bibliothèques ont su se réinventer en proposant de nouveaux services : automates de prêt avec le retrait de documents sur réservation, vidéos d'heures de contes sur Youtube ou retransmises en direct, lectures par téléphone, mise en place de tutoriels vidéos ou d'assistance téléphonique pour les personnes éloignées des usages des technologies du web... Aujourd'hui, les bibliothèques souhaitent développer de nouvelles activités respectant les mesures de distanciation entre les usagers et les professionnels comme les lectures en plein air, des chasses au trésor, des balades itinérantes, des lectures aux fenêtres, des ateliers de partage de « savoir-faire », des expositions...

En outre, pour contribuer à l'attractivité et au rayonnement territorial, le ministère de la culture et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) songent à ouvrir des crédits supplémentaires pour les bibliothèques afin que celles-ci acquièrent de nouveaux ouvrages numériques et des services vidéos à la demande.

Les bibliothèques réfléchissent donc à continuer d'élargir les publics, les services et à rendre attractifs les lieux culturels en garantissant le maintien de la distanciation physique.

Les franciliens satisfaits « à 77 % » des services publics locaux

Afin de préparer un nouvel acte de la décentralisation, la délégation du Sénat aux collectivités territoriales, présidée par Jean-Marie Bockel, a confié à l'institut de sondage CSA une enquête auprès du grand public sur « la perception par les Français de la décentralisation et de l'action publique locale ».

D'où il ressort que 74 % des Français – et 77 % des Franciliens – sont satisfaits des services publics locaux mais ils jugent aussi l'organisation territoriale peu lisible et souhaitent la réformer (95 %). Ils attendent que les différents échelons institutionnels et, en particulier, l'État, « s'engagent davantage dans la réduction des inégalités entre territoires ».

La poursuite du processus de décentralisation est perçue par 3 Français sur 4 comme « une bonne chose », notamment pour renforcer la proximité des pouvoirs de décision, la différenciation des compétences entre territoires et l'efficacité de l'action locale. À 68 %, ils se disent favorables à ce que les lois nationales puissent être adaptées aux spécificités locales.

Résultats complets de l'enquête du CSA: http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/delegation/decentralisation/Colter_docs/CSA_pour_Senat_Rapport_GP_06032020.pdf

L'évaluation du Plan de Déplacements Urbains d'Ilede-France est prolongée jusqu'au mois d'octobre

lle-de-France Mobilités (IDFM) souhaite recueillir des données sur l'avancement des actions du ressort des communes en termes de politiques de mobilité et d'aménagements de voirie; données qui sont peu disponibles ou qui ne sont pas consolidées à l'échelle régionale.

En alimentant l'évaluation du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF), ces données contribueront aux futures réflexions sur l'évolution du PDUIF et plus globalement des politiques régionales de mobilité, en particulier sur le volet concernant l'accompagnement des territoires.

À cette fin, IDFM a adressé courant janvier 2020 à l'ensemble des communes d'Ile-de-France des enquêtes sur leurs actions dans les domaines suivants :

- · L'accessibilité de la voirie ;
- · Le stationnement voiture sur voirie ;
- · Le stationnement vélo dans l'espace public.

Les questionnaires sont disponibles en suivant les liens suivants :

Pour l'accessibilité de la voirie : http://www.pduif.fr/accessibilite-2019.html
Pour le stationnement voiture sur voirie : http://www.pduif.fr/stationnement-2019.html

Pour le stationnement des vélos dans l'espace public : http://www.pduif.fr/stationnement_velo-2019.html

En cas de questions ou de remarques liées à ces enquêtes, l'équipe PDUIF reste à disposition à l'adresse suivante: pduif@iledefrance-mobilites.fr

Marianne Louradour, directrice régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires

« La banque de l'intérêt général! »

La Caisse des Dépôts est un organisme multiséculaire que tous les élus connaissent bien, la Banque des Territoires qui est née en 2018 en est une émanation récente. À quoi sert-elle ?

La Banque des Territoires a été lancée le 30 mai 2018 par Éric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts et Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires, pour répondre à notre ambition stratégique d'accompagner les grandes transformations du pays et agir pour réduire la fracture territoriale et les inégalités sociales. Derrière ce nom de marque, il y a la volonté de mettre les territoires au centre du plan stratégique de la Caisse des Dépôts. La Banque des Territoires nous permet de rassembler toutes nos expertises et tous nos métiers (prêteur, investisseur, ingénieriste) dans un périmètre cohérent, qui comprend également les compétences des filiales, comme CDC Habitat, opérateur pour le logement social, et la SCET (Services, Conseil, Expertises et Territoires) pour ce qui concerne l'ingénierie des projets territoriaux. Cette nouvelle stratégie d'intervention change la donne en termes de rapidité, d'agilité et de réactivité.

Comment cette réorganisation a-telle été perçue ?

Le concept et le positionnement stratégique et institutionnel ont rapidement été compris par les élus qui ont vu que la Caisse des Dépôts mettait le territoire au centre de ses interventions avec des outils dédiés aux projets locaux. Dans ce cadre, la rencontre entre la Caisse des Dépôts et les territoires s'est intensifiée ,nos interactions sont plus fortes et plus fructueuses, nos échanges plus nourris, plus confiants et plus productifs.



En lle-de-France, en quatre ans, nous avons multiplié par quatre nos investissements annuels.

Parallèlement, nous nous sommes largement ouverts au-delà de la Métropole: avec l'accompagnement des politiques publiques comme « Action cœur de ville », « Territoires d'industrie » et à la rentrée, « Petites villes de demain », la Banque des Territoires se propose d'être la banque de tous les territoires, sans distinction de taille, de richesse ou de localisation.

Quels sont les financements proposés aux élus auxquels ils ne pensent pas forcément ?

Notre gamme d'intervention s'est beaucoup enrichie ces deux dernières années, à la fois dans nos missions de banquier de long terme (3 à 4 milliards par an en Ile-de-France), d'investisseur en fonds propres (150 millions par an en Ile-de-France avec un effet de levier de 5 à 8) et dans la diversité des projets accompagnés.

Lorsque les élus ont un projet territorial à développer, ils peuvent saisir la Banque des Territoires car il y a peu



de projets à impact que nous ne pouvons pas financer à leurs côtés d'une manière ou d'une autre : je pourrais prendre l'exemple de la médiathèque de Champigny-sur-Marne (94), de l'école de Trilbardou (77), de la diversification du commerce de centre-ville de Saint-Denis (93) ou du réaménagement du complexe sportif de Trappes (78), etc...

Nous sommes aussi disponibles pour conseiller, apporter ou financer des expertises, quand les élus souhaitent que nous les accompagnions dans leurs réflexions, comme par exemple, la rénovation de leur centre-ville, l'implantation d'une résidence pour personnes âgées, etc..

Nous exercons aussi de nombreuses missions de tiers de confiance c'està-dire que nous gérons des mandats pour le compte de tiers, et tout particulièrement pour le compte de l'État. Cette activité historique de la Caisse des Dépôts, nous la trouvons lorsque nous gérons les consignations, les dépôts de fonds des notaires, le Fonds d'Épargne et de manière plus récente les fonds issus du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), comme par exemple dans le projet porté par Cœur d'Essonne Agglomération (91) d'un écosystème agricole avec le développement de circuits courts alimentaires.

Enfin, dans des projets de plus en plus complexes, la Banque des Territoires se propose d'animer des écosystèmes et d'apporter les solutions les plus globales possibles. Je suis convaincue que la formation d'alliances territoriales fortes et innovantes préfigurent les modèles de développement territorial de demain.

C'est parce que nous partageons cette vision, que nous avons pu créer avec la Région Ile-de-France la SEM IDF Investissements et territoires, pour déployer, en partenariat avec les communes et les intercommunalités, des projets de développement économique dans les territoires de la grande couronne parisienne: immobilier industriel, locaux d'activité notamment artisanaux mais aussi tiers lieux ou maisons de santé.

Jusqu'où pouvez-vous aller ou ne pas aller dans l'accompagnement des projets ?

La Banque des Territoires est très respectueuse de la gouvernance des collectivités locales. Le patron, c'est évidemment le maire qui tient sa légitimité du suffrage universel. Mais, sur

la base d'étude et analyse, nous pouvons apporter un regard critique sur le modèle économique et la viabilité financière du projet. Nous travaillons de manière agile avec les administrations des collectivités territoriales. Dans les faits, sur la base d'un dialogue constructif avec la collectivité locale et les parties prenantes, nous trouvons les solutions pour lancer les projets.

Qu'est-ce qui vous motive à soutenir et financer un projet ?

Nous sommes une banque à impact et notre mission est de rendre les territoires plus durables, plus attractifs, plus connectés et plus inclusifs, en accompagnant les projets, en les accélérant et parfois en les rendant possibles dans des montages juridico-financiers innovants et astucieux que nous souhaitons les plus économes des deniers publics possibles.

Nous sommes attentifs à l'impact de long terme et bienveillants face à l'innovation et à la prise de risque qui l'accompagne. C'est le territoire qui constitue le laboratoire d'expérimentation, à l'échelle un, avec une prime à ceux qui savent sortir de leurs silos et créer des assemblages novateurs entre la demande des individus et la gestion durable des territoires.

Comment vous êtes-vous réorganisés pendant le confinement pour toujours rester en contact avec les territoires ?

Dès le premier jour du confinement, nous avons basculé dans le télétravail

« La Banque des Territoires a pour mission de répondre à notre ambition stratégique d'accompagner les grandes transformations du pays et agir pour réduire la fracture territoriale et les inégalités sociales. »



L'AMIF représente pour nous un « go between » irremplaçable entre les territoires et la Banque des Territoires. Je me réjouis du partenariat historique, important et stratégique que nous avons noué avec l'AMIF.

car la Banque des Territoires s'était équipée de toutes les possibilités de travailler à distance. Les équipes ont donc été immédiatement opérationnelles et mobilisées par l'urgence imposée par la situation de crise. Pour ma part, je tenais des comités de direction dématérialisés quotidiens pour avoir un pilotage fin, réactif et adapté à la situation d'urgence. Nous avons dématérialisé tous nos processus, ceux relatifs à l'instruction, à l'engagement, aux signatures et au closing et nous avons fait savoir à nos clients que nous étions en ordre de marche et en situation de les financer et de les accompagner.

Dans son discours de politique générale, le Premier ministre a longuement insisté sur l'importance des territoires et la confiance qu'il fallait leur attribuer, est-ce que cela va impacter les futures actions de la Banque des Territoires ?

La Banque des Territoires, par son périmètre d'intervention et par son identité, va être mobilisée sur la question primordiale de la relance économique. Alors évidemment ce message sur les territoires, cette attente de la relance par l'investissement des collectivités locales, nous engage. Nous sommes tous intimement convaincus que la relance passera par les territoires et au niveau de la Banque des Territoires, nous préparons les outils nécessaires. Nous sommes prêts avec nos financements de long terme, à soutenir la commande publique, essentielle à l'économie française.

Quelles sont les pistes de relance déjà identifiées par la Banque des Territoires ?

Le directeur général l'a déjà présenté dans la presse : notre plan de relance sera massif, 26 milliards d'euros dont 80 % dans les deux premières années et ciblé sur les besoins identifiés sur les territoires.

Le premier axe sur lequel nous allons intervenir c'est la transition énergétique, en accompagnement des politiques publiques. Nous serons très présents notamment sur la rénovation des bâtiments publics, les infrastructures de recharge de véhicules électriques et le développement des énergies décarbonées (hydrogène, gaz, électricité) dans les transports publics.

Le deuxième axe sera l'habitat afin de soutenir le logement dans les territoires, le confinement ayant souligné les inégalités et les besoins.

Nous allons également intervenir sur la santé et le vieillissement et la modernisation du secteur sanitaire. Enfin, le tourisme et le commerce, qui sont très sinistrés en Ile-de-France, constitueront également un axe prioritaire de notre action.

Quel regard portez-vous sur le partenariat avec l'AMIF?

L'AMIF représente pour nous un « go between » irremplaçable entre les territoires et la Banque des Territoires et le dialogue que nous avons avec elle est très précieux. Nous participons avec beaucoup d'intérêt aux manifestations qu'elle organise et qui, je le souligne, sont de grande qualité. Je me réjouis du partenariat historique, important et stratégique que nous avons noué avec l'AMIF.

Vous avez un message spécifique à faire passer aux élus ?

Je voudrais leur dire que la Banque des Territoires est là pour eux, pour leurs projets et pour l'attractivité de leurs territoires, que l'ADN de la Banque des Territoires, c'est la proximité et la recherche de l'utilité sociale et que, pour ces raisons, l'intérêt général a choisi sa banque! ■

Contact : Direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires - ile-de-france@caissedesdepots.fr banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr @BdT IDF



Loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020

Un plan de soutien de 4,5 milliards d'euros pour les collectivités locales

Après accord en commission mixte paritaire le 20 juillet, le 3e volet de la loi de finances rectificative pour 2020 a été définitivement voté par le Sénat et l'Assemblée nationale le 23 juillet 2020. La loi a été promulguée le 30 juillet dernier et publiée au journal officiel le 31 juillet. Ce troisième budget rectificatif renforce le dispositif de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire liée au coronavirus. Pour les collectivités locales, il se caractérise par un plan de soutien de 4,5 milliards d'euros.

ur le site Servicepublic.fr de la Direction de l'information légale et administrative (DILA), rattachée aux services du Premier ministre, il est précisé que les 4,5 milliards d'euros mobilisés pour les collectivités se répartiront comme suit :

- 750 millions d'euros de dotations sont prévus pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en difficulté - clause de sauvegarde ainsi que des régions et collectivités d'outre-mer. Sur amendement parlementaire, aucune commune ou EPCI ne pourra toucher une dotation inférieure à 1 000€. Le calcul de la compensation des pertes ne s'effectuera pas sur la moyenne des années 2017 à 2019. Les pertes (redevances, recettes d'utilisations du domaine public et recettes fiscales) seront forfaitaires sur 11 semaines de fermeture. Ce mode de calcul est étendu aux EPCI.
- Près de 2,7 milliards d'euros d'avances seront déployés pour
 les départements et autres collectivités qui connaissent des pertes
 de recettes de droit de mutation à
 titre onéreux (DMTO). Une clause
 de « retour à bonne fortune », sur
 amendement des sénateurs, permet
 aux départements de ne rembourser les avances perçues qu'à partir
 de l'année suivant le retour d'un



produit de DMTO au moins équivalent à celui de 2019.

Afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est augmentée d'un milliard d'euros. Les projets d'investissement

devront contribuer à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine. Des projets en principe couverts par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) peuvent être aussi financés sur cette enveloppe d'un milliard.

- Une autre disposition autorise les communes et les EPCI à exonérer de taxe de séjour les vacanciers pour les nuitées effectuées entre le 6 juillet et le 31 décembre 2020.
- Sur proposition du Parlement, Ilede-France Mobilités (ex-STIF) sera bénéficiaire d'une aide de l'État pour compenser la baisse de ses recettes de versement mobilité durant la crise sanitaire. L'AMIF avait appuyé cette demande et les communes franciliennes avaient voté une motion en ce sens. Un acompte de 425 millions d'euros sera versé à IDFM en 2020. ■



o Bouroch / St

Aurélien Rousseau, directeur général de l'ARS Ile-de-France

« Nous avons travaillé de manière étroite et constructive avec l'AMIF »

4 mois après le début du déconfinement, Aurélien Rousseau, directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France, fait le point sur la situation sanitaire en Ile-de-France.





raziella Rio

Les maires ont été en première ligne dans la gestion de crise. Quel regard portez-vous sur la collaboration entre l'ARS et les élus locaux et dans quelle mesure l'AMIF a-t-elle été un appui dans la gestion de cette crise?

Face à une crise sanitaire de l'ampleur de celle que nous venons de traverser, inédite par sa durée et par son intensité, et qui n'est pas terminée, il est essentiel que chacun se mobilise (...) Nous avons travaillé de manière étroite et constructive avec l'AMIF. Dès le 26 février, avec le président de l'AMIF, Stéphane Beaudet, son vice-président, Jacques JP Martin, ses référents santé. Laurent El Ghozi et Elisabeth Belin, et la préfecture de la région lle-de-France, nous avons tenu une conférence de presse pour préciser les actions mises en place en lle-de-France et donner aux 1 268 maires de la région les outils nécessaires à la lutte contre la propagation du virus.

Par la suite, les échanges avec l'AMIF ont été constants afin d'informer sur

l'évolution de l'épidémie, élaborer et transmettre des kits de communication auprès des maires et du grand public, partager les conduites à tenir élaborées par nos médecins de veille, répondre aux questions nombreuses - posées par les maires. Cela nous a permis, tout au long de la crise, de partager l'information, selon l'état des connaissances, sur ce virus inconnu et sur les mesures à prendre. Ce « partenariat » s'est construit naturellement, il a été solide et confiant tout au long de la crise. Le travail avec les maires s'est aussi concrétisé, en lien avec les préfets, autour des mesures à prendre pour les cas de clusters qui pouvaient concerner des écoles. Et ce dans des situations toujours très sensibles, où la proximité qu'ont les maires avec les parents d'élèves et les équipes pédagogiques est essentielle pour que les mesures sanitaires adaptées à chaque cas de figure soient comprises et appliquées.

Ce travail s'est poursuivi depuis la sortie du confinement le 11 mai et a même été renforcé avec les campagnes de dépistage menées dans les quartiers populaires de toute la région, organisées avec les maires concernés.

À l'avenir, l'ARS va-t-elle davantage travailler avec les élus et les impliquer dans l'organisation territoriale de la santé ? Qu'est-ce que cela ouvre comme perspectives d'évolution pour la compétence santé qui pourrait être gérée au niveau local ?

Tout d'abord, j'ai le sentiment d'avoir beaucoup travaillé avec les élus tout au long de la crise, en lien avec le préfet de police et le préfet de région. Avec la présidente de la Région notamment au sujet des masques, avec les présidents des Conseils départementaux tout particulièrement sur les EHPAD sur lesquels nous exerçons une co-tutelle, avec les maires comme je l'ai déjà dit, avec les parlementaires, qui faisaient,



Depuis la sortie du confinement, le 11 mai, le partenariat entre l'AMIF et l'ARS lle-de-France a été renforcé avec les campagnes de dépistage gratuites menées dans toute la région et organisées avec les maires concernés.

dans presque tous les départements de la région, une audioconférence hebdomadaire avec les directeurs des délégations départementales de l'ARS et avec les préfets de départements. Je ne prétends pas que nous ayons été capables de répondre à toutes les attentes, qui étaient très fortes et très nombreuses et on le comprend aisément tant cette crise est à la fois profonde, violente et à l'évolution incertaine. Mais nous nous sommes engagés sans compter sur toutes les situations et sur tous les fronts, et je crois que beaucoup d'élus de la région le reconnaissent.

Mais votre question ne concerne probablement pas seulement la crise mais aussi nos relations avec les élus « par temps calme ». La santé était déjà la préoccupation majeure des Français avant la crise, elle l'est encore davantage aujourd'hui. Il faut, bien sûr, que ce sujet majeur pour nos concitoyens soit partagé avec leurs représentants, à tous les niveaux. Les contrats locaux de santé (CLS), conclus avec les collectivités territoriales, ont cet objectif. Mais on peut sans doute être plus ambitieux dans le partage des enjeux stratégiques, la contractualisation, les actions partagées notamment dans la lutte contre les inégalités territoriales. C'est l'un des enjeux du Ségur de la santé.

Est-ce que cette crise va engendrer une réorganisation du système de santé et du suivi du patient sur le long terme?

(...) Ma conviction est qu'il nous faut capitaliser sur les innovations organisationnelles qui ont émergé, sur la montée en puissance des outils numériques, cultiver les liens qui ont été tissés entre le sanitaire et le médico-social, le sanitaire et la santé publique, la ville et l'hôpital.

La crise a été un accélérateur de la prise de conscience des limites de nos organisations actuelles, encore trop cloisonnées. C'est à nous de ne pas laisser retomber cette ambition. J'ai été frappé par le fait que le sujet « gouvernance », qui nous occupe tant habituellement, n'a pas été prononcé une seule fois dans les cellules de crise partenariales que nous avons activées dans tous les départements. Je ne dis pas que le sujet n'existe pas mais je crois que nous devons garder cette énergie de l'imagination pour assurer, et c'est cela le cœur de notre mission, que chacun accède aux soins dont il a besoin.

Pendant cette période de tension extrême, nous avons cessé d'opposer la ville et l'hôpital parce que nous avons eu intensément besoin de toutes les forces disponibles. Nous avons par exemple constitué 29 filières gériatriques pour intervenir dans les EHPAD. Nous avons beaucoup évoqué l'extraordinaire mobilisation du monde hospitalier, qu'il soit public ou privé. Il nous faut aussi saluer l'implication de la médecine de ville dans la prise en charge des patients Covid et aujourd'hui, elle est au cœur du dispositif de tracing en lien avec l'Assurance Maladie et l'ARS. Lorsque nous avons dû monter en quelques jours des centres de consultations ambulatoires Covid ou encore des cellules d'appui territoriales à l'isolement, les professionnels libéraux (je pense aux

Le partenariat avec l'AMIF nous a permis, tout au long de la crise, de partager l'information, selon l'état des connaissances, sur ce virus inconnu et sur les mesures à prendre. Ce « partenariat » s'est construit naturellement, il a été solide et confiant tout au long de la crise. Le travail avec les maires s'est aussi concrétisé, en lien avec les préfets.

Aurélien Rousseau, directeur de l'ARS Ile-de-France





aires

actuel, quelles réponses sanitaires complémentaires vont devoir être apportées ? Comment les collectivités locales peuvent-elles anticiper l'avenir ?

Au vu du contexte sanitaire

Je souhaite d'abord rappeler que si nous avons réussi à passer la première vague et si le confinement a produit les effets espérés sur le plan épidémiologique, c'est parce que les Français ont fait preuve d'exemplarité dans la mise en œuvre des gestes barrières. Ce qui nous permettra de limiter une éventuelle reprise de la pandémie, c'est de continuer à respecter une distanciation physique en particulier avec les plus fragiles, à porter le masque lorsque c'est nécessaire, à se laver les mains régulièrement, bref à poursuivre les

gestes que nous connaissons maintenant tous, et à faire appel aux médecins dès l'apparition éventuelle de symptômes.

Chacun d'entre nous porte une forme de responsabilité dans la poursuite de la lutte contre le Covid-19. Par ailleurs. il faut concentrer nos forces pour traquer les foyers de contamination dès leur émergence pour briser les chaînes de contamination, pour étouffer l'incendie quand il n'y a encore que quelques flammèches avant que tout ne s'embrase. Il importe donc que les collectivités et l'ARS continuent de travailler en lien étroit pour déployer les opérations de dépistage massifs et qu'elles poursuivent un dialogue continu pour ajuster les mesures de gestion en fonction de l'évolution des situations locales ■

médecins mais aussi aux infirmières) ont répondu présents et se sont fortement mobilisés. Il faut garder cet esprit, ce « tonus ». C'est à nous, ARS, d'y veiller, d'impulser, de conduire ce mouvement, mais nous ne le ferons pas sans la bonne volonté de tous.

Quelle est l'utilité des CPTS en temps de crise ?

Je craignais que la crise ne ralentisse le développement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) : c'est l'inverse qui s'est produit. Cette expérience a permis de constater que les actions et organisations mises en place à partir des professionnels du territoire, ont permis de gagner du temps. Les CPTS ou projets de CPTS, y compris pour celles qui sont encore en phase de construction ou d'amorçage, ont apporté une valeur ajoutée significative dans la gestion de la crise pour la prise en charge des patients en ville, pour la création et l'organisation de centres Covid dédiés, mais aussi dans la relation avec les autres partenaires et notamment les établissements de santé. Cet apport est probablement lié aux relations créées par les professionnels de santé en amont de la crise lors des travaux de constitution des CPTS mais aussi à des réflexions préalables sur des actions envisagées qui ont pu se mettre en place pendant la crise (régulation, soins non programmés, coordinations interprofessionnelles...).



Airparif, l'association qui surveille et informe sur la qualité de l'air en temps réel en lle-de-France

La pollution de l'air est responsable de 48 000 décès prématurés en France, dont plus de 10 000 en lle-de-France^[1]. Pour répondre à cet enjeu, les collectivités territoriales peuvent compter depuis plus de 40 ans sur les compétences et l'expertise d'Airparif.

irparif est l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) en Ile-de-France. Le ministère en charge de l'environnement agrée une association de ce type dans chaque région. Ces observatoires s'appuient sur une gouvernance équilibrée qui rassemble au sein de 4 collèges les différents acteurs concernés par les enjeux de qualité de l'air, en lien avec la santé, la mobilité, l'énergie et le climat : l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, des associations et des experts.

Ce mode de fonctionnement unique est une garantie d'indépendance pour Airparif, et permet d'en faire un espace d'échange et de concertation entre les différentes parties prenantes.

Elle informe sur la qualité de l'air respirée par les Franciliens en temps réel, à l'échelle de la rue, et sur les

épisodes de pollution prévus. Ces données sont mises à disposition de tous. L'observatoire accompagne également les collectivités pour leur permettre d'agir sur la qualité de l'air, en leur apportant des éléments de diagnostic et de compréhension, notamment des sources de pollution sur leur territoire et donc des principaux leviers d'action à leur disposition. Airparif réalise ainsi un bilan territorial annuel de la qualité de l'air, ainsi qu'un bilan des émissions de polluants de l'air et de gaz à effet de serre, pour chacun de ses adhérents, ou pour des collectivités non-adhérentes dans le cadre d'un partenariat spécifique. De plus, elle accompagne les décideurs dans l'élaboration de plans d'action soumis à des obligations réglementaires - notamment les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Airparif est aux côtés des collectivités qui luttent contre la pollution de l'air.



Elle a soutenu la Métropole du Grand Paris dans la mise en place de sa Zone à faibles émissions (ZFE) en évaluant l'impact de différents scenarii, aidant ainsi à la décision publique. Elle propose également une offre de formation destinée aux agents et aux élus, afin de leur permettre de s'approprier ces sujets aussi techniques que réglementaires. Enfin, depuis 2017, elle coordonne et apporte son expertise au sein d'AIRLAB, une plateforme d'innovation ayant pour objectif de faciliter les expérimentations, notamment aux côtés des territoires.

Forte de son indépendance et de son expertise, l'association agit donc comme un tiers de confiance pour les collectivités qui souhaitent s'engager en faveur d'un air plus respirable, en leur fournissant des données fiables et précises en tous points de l'Ile-de-France, une analyse fine des enjeux par territoire, et un accompagnement pour l'élaboration et le suivi de plans d'action efficaces.



[1] « Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique » – Santé Publique France, 2016.

Patrick Septiers, président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

« Il y a seulement 5 ans, jamais nous n'aurions pensé que le département allait s'investir dans la santé »

Dans un département où l'offre de soin est sinistrée, le Conseil départemental a fait le choix de prioriser son action en faveur de la santé. Un projet politique qui passe aussi par la mise en place de nouveaux services de soins, comme les cabines de télémédecine ou les bus ophtalmologiques itinérants. Patrick Septiers, président du département, nous explique ce choix.

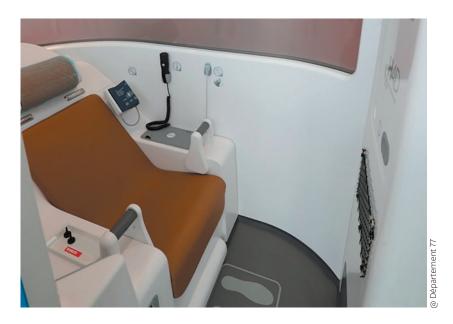


Pourquoi faire le choix d'installer des cabines de télémédecine?

C'est une réflexion que nous avions engagé depuis un certain temps. Il faut savoir que la Seine-et-Marne est l'un des départements les plus dépourvus en médecins. Depuis plusieurs mois, nous réfléchissions à la façon de résoudre ce problème et l'installation de cabines de télémédecine

faisait partie de nos perspectives. Il nous faut investir pour répondre rapidement et le plus concrètement possible aux besoins de nos concitoyens. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la mobilisation des acteurs de terrain : les professionnels de santé, l'ARS, partenaires naturels de l'installation de professionnels de santé et les élus...

La crise a donc permis d'accélérer un processus que nous avions déjà engagé. Notre ambition est de déployer une dizaine de cabines. La première a été livrée à Chelles et elle sera opérationnelle prochainement. Le déploiement se fera ensuite progressivement. Ce qui va nous permettre de mener une belle expérience à grande échelle sur le



territoire seine-et-marnais afin de voir la situation évoluer au quotidien.

Comment déterminez-vous les sites d'implantation ?

Ils sont déterminés par rapport aux besoins de réponse médicale des territoires et à l'écosysteme technologique existant avec l'ambition de mailler le territoire. L'idée est que l'accueil pour la cabine soit mutualisé avec une autre collectivité. À Chelles, elle est installée dans une Maison Départementale des Solidarités. À d'autres endroits, cela pourra être une intercommunalité ou une mairie.

Avec quelques contraintes toutefois. Le bâtiment doit être équipé de la fibre et les lieux permettre de préserver la confidentialité des consultations. Par rapport au territoire, nous nous adapterons afin de proposer les solutions les plus pertinentes.

Et s'agissant des médecins qui assurent les consultations ?

Nous menons cette expérimentation avec la société H4D (ndlr: qui est membre de l'AMIF Partenaires) qui propose ce dispositif comprenant l'accès médical, la solution technologique et la gestion du projet. Parce qu'il ne s'agit pas de concurrencer les médecins ni de les remplacer par des machines..., bien au contraire, mais de fournir un appui à l'accès aux soins pour la prise

en charge des patients. C'est la raison pour laquelle si des médecins du territoire ont des heures de disponible, nous les invitons à nous accompagner dans ces nouvelles pratiques de télémédecine clinique.

Comment financez-vous les cabines?

C'est le département qui finance et cela représente environ 100 000 € par cabine. Une enveloppe de 1 M€ a été inscrite au budget départemental pour 2020. C'est important mais pour nous, c'est essentiel. C'est un investissement dans ce que nous considérons être un renforcement et un soutien à l'offre médicale locale.

Vous avez d'autres dispositifs pour lutter contre la désertification médicale ?

Pour les consultations d'ophtalmologie, depuis la fin juin, nous avons mis en place un bus itinérant qui propose également de la téléconsultation.

Il stationne sur les parkings des MDS ou des PMI. Il faut savoir que notre département ne compte que 80 ophtalmologistes pour 1,4 million d'habitants et les délais d'attente sont en moyenne de 6 mois. Nous souhaitons donc mettre en service un second bus prochainement. Là encore c'est grâce au développement de la télémédecine que ces consultations spécialisées ont pu voir le jour.

Nous avons constaté que dans ces unités mobiles d'ophtalmologie, les choses se passent très bien pour les patients, quel que soit leur âge, donc nous sommes confiants concernant l'utilisation des cabines de téléconsultation de médecine générale.

La crise de la Covid a-t-elle accéléré l'implication des collectivités territoriales dans le champ de la santé?

Absolument. Pendant la crise sanitaire, rien que pour les masques et le matériel de protection, le département a investi 13 M€. Et si le département n'avait pas été là, les hôpitaux, les maisons de retraite, étaient démunis. Pour les EHPAD,

Il nous faut investir pour répondre rapidement et le plus concrètement possible aux besoins de nos concitoyens. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la mobilisation des acteurs de terrain.

nous avons également acheté deux types de tablettes numériques. L'un pour permettre aux professionnels de conserver un lien et un suivi avec les hôpitaux. Et l'autre pour que les familles puissent communiquer avec les résidents parce que les visites n'étaient pas autorisées.

Apporter un soutien aux plus vulnérables sur les territoires les plus isolés, c'est l'ambition de la politique départementale. Nous sommes en train de réfléchir notamment avec l'hôpital de Melun, sur la façon de les aider en mettant par exemple des locaux supplémentaires à leur disposition. En période normale, ils pourraient accueillir des internes, et en période de crise, des lits supplémentaires.

À partir de votre expérience et dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons, considérez-vous que la santé fait désormais partie des missions des collectivités ?

Il y a seulement 5 ans ou même un an, jamais nous n'aurions pensé que le département allait s'investir dans ce J'approuve le discours du nouveau Premier ministre quand il affirme qu'il faut « impérativement » faire confiance aux territoires « parce qu'ils détiennent en large part les leviers du sursaut collectif », mais il faut que les actes suivent.

genre de service. La médecine était hors du champ de compétence des départements. Mais aujourd'hui, nous prenons la mesure de la nécessaire collaboration entre les acteurs de la santé sur notre territoire. C'est déjà le cas pour l'ophtalmologie et la médecine générale. Le champ des attentes médicales est très ouvert et les besoins ne cessent de croître.

J'approuve le discours du nouveau Premier ministre quand il affirme qu'il faut « impérativement » faire confiance aux territoires « parce qu'ils détiennent en large part les leviers du sursaut collectif », mais il faut que les actes suivent. Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités mais il faut qu'on nous en donne les moyens politiques, juridiques et financiers. ■



ziella Riou

Mal-logement

L'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre lance un appel aux maires

Début septembre, l'agence lle-de-France de la Fondation Abbé Pierre adressait un courrier aux 1268 maires franciliens afin de les sensibiliser à la cause du « mal-logement » et leur suggérer des pistes d'action afin de prendre en compte les conditions d'habitat des personnes les plus modestes.

« Parmi les 4 millions de personnes mal-logées que compte notre pays, 1,2 million vit en lle-de-France, la région la plus riche de France », soit près de 25 % des mal-logés du pays.

C'est avec ce constat sans appel que la Fondation Abbé Pierre a interpellé les maires d'Ile-de-France récemment élus ou réélus

Dans son rapport annuel 2020, la Fondation avait déjà dressé un bilan alarmant de la situation des mal-logés en Ile-de-France, « l'Ile-de-France représente 18,2 % de la population nationale et concentre 33 % des habitants en bidonvilles, 34 % des demandes d'HLM, 41 % des expulsions locatives effectives, 64 % des recours DAHO et 59 % des recours DALO, 61 % des ménages Priorités Urgentes DALO restant à reloger, 63 % des situations de surpeuplement accentué. »

D'où cet appel aux élus locaux qui vont être à la manœuvre pour les 6 prochaines années. La Fondation Abbé Pierre espère que cette mandature sera l'occasion de progresser dans la prise en compte des conditions d'habitat des personnes les plus modestes et des réponses qui doivent leur être apportées aux niveaux communal et intercommunal.

Associée au courrier, les élus franciliens ont reçu une plaquette qui propose une large palette d'actions à mener localement. Au premier rang desquelles on trouve « le respect des objectifs de production de logements sociaux définis dans le Schéma Régional d'Habitat et d'Hébergement (SRHH). »

Parmi les autres préconisations figurent « des solutions aux locataires en situation de vulnérabilité énergétique », « le développement des emplacements en terrains familiaux locatifs pour les Gens du Voyage », la mise en place de « permanences d'accompagnement aux droits liés à l'habitat » ou « la mobilisation tous les moyens pour reloger les ménages prioritaires au titre du DALO ».

Au chapitre du mieux vivre ensemble, la Fondation suggère également de « bannir tout dispositif et mobilier urbain "anti-SDF" », ou de « soutenir les initiatives citoyennes favorisant le lien entre habitants et nouveaux arrivants ».

Le directeur de l'agence Ile-de-France de la Fondation Abbé Pierre, Éric Constantin, plaide « pour faire de la question de l'habitat et de celle du logement des personnes les plus fragiles un axe fort et prioritaire dans l'action communale et intercommunale (...) la Fondation Abbé Pierre compte sur l'ensemble des acteurs publics pour conduire une politique ambitieuse et constante qui réduise les déséquilibres territoriaux tout en apportant une réponse solidaire et ajustée aux besoins des personnes, notamment les plus fragiles ».

Les propositions de la Fondation Abbé Pierre sont à lire dans le document « 6 ans pour lutter contre le mal-logement ». ■







Renouvellement des instances de l'AMIF

Stéphane Beaudet réélu président de l'AMIF à l'unanimité

Le 14 octobre, l'Assemblée générale de renouvellement des instances de l'AMIF s'est déroulée en présentiel dans le respect des mesures de sécurité sanitaire. Elle s'est ouverte en présence de l'équipe sortante, Stéphane Beaudet, président, de Jacques JP Martin, 1er vice-président, de Christian Robache, trésorier et de Jean-Philippe Dugoin-Clément, secrétaire général adjoint.

A ssemblée générale de l'AMIF a débuté par la désignation d'un nouveau commissaire aux comptes avant de procéder au renouvellement des instances dirigeantes de l'AMIF avec l'élection des 80 membres du Conseil d'administration, désormais élus pour 3 ans, à l'instar de ceux du Conseil d'administration de l'AMIF Partenaires, l'association sœur de l'AMIF

« Ce mandat de 3 ans permettra de faire le bilan des élus qui s'impliquent et de ceux qui ne le peuvent plus car cette fonction nécessite du temps » a précisé Stéphane Beaudet.

Le temps fort de cette assemblée générale a été l'élection du Président.

Président sortant et candidat à sa succession, Stéphane Beaudet a remercié Jean-Philippe Dugoin-Clément, qui fut un temps son challenger.

« Je remercie Jean-Philippe pour sa candidature et les débats qu'elle a suscitée. Nous avons mené une



campagne séparément au début puis nous avons eu l'intelligence collective de continuer ensemble. C'est plutôt une bonne chose compte tenu des enjeux majeurs qui attendent notre association (...) nous avons été au contact de nombreux maires et cela nous a permis de faire le tour de la région. Nous ne le faisions peut-être pas assez. »

Jean-Philippe Dugoin-Clément s'est également félicité de la période de « saine concurrence » pendant laquelle les deux candidats à la présidence avaient pu se « challenger ». « Nous avons collectivement progressé et



nous n'avons jamais autant fait parler de l'AMIF dans les territoires. »

À l'issue des travaux des instances, Stéphane Beaudet a été réelu à l'unanimité président de l'AMIF pour un mandat de 6 ans. Il a également proposé que lors de la prochaine élection du Bureau, Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy, soit 1er vice-président en charge de la décentralisation et Luc Carvounas, maire d'Alfortville, soit secrétaire général avec pour mission de renforcer les relations avec le Parlement, à l'instar de ce qui a été engagé avec le Sénat.



Sur la feuille de route de l'AMIF en 2021, les états généraux des maires en Ile-de-France

Stéphane Beaudet a ouvert le débat sur la décentralisation qui sera au cœur de la feuille de route de l'AMIF pour le prochain mandat. Avant de passer la parole à Jean-Philippe Dugoin-Clément qui pilotera les actions de l'association sur le sujet, il a rappelé que l'Association des Maires d'Ile-de-France n'était ni la métropole, ni la région mais « une représentation de tous les territoires de la région lle-de-France. Ce débat sur la décentralisation devra se tenir au-delà de ces contingences territoriales parce que notre vocation n'est ni ultra urbaine, ni péri urbaine, ni rurale, mais bien globale et c'est cette qualité que nous devons préserver et confirmer ».

Jean-Philippe Dugoin-Clément a présenté le calendrier des états généraux des maires qui débutera par un état des lieux des attentes des maires. « Nous sommes dans une période où les questions de déconcentration et de décentralisation sont au cœur de l'actualité et de manière encore plus marquée en Ile-de-France, notre région ayant toujours eu un statut particulier tant du point de vue institutionnel que réglementaire. »

Une démarche qui s'inscrit dans la dynamique impulsée pendant la campagne pour la présidence de l'AMIF, « pas pour apporter une solution toute faite ou pour décider à la place des uns et des autres, ce n'est pas notre rôle est c'est quasiment impossible en raison de la diversité de l'Ile-de-France, mais pour entendre les besoins et les attentes des maires franciliens ».

« L'Ile-de-France, c'est quasiment un pays de 12 millions d'habitants mais nous n'avons pas d'étude pour savoir quelles sont les attentes des maires dans notre région, territoire par territoire. Y-a-t-il des attentes communes? des besoins communs ? Dans chaque territoire, dans chaque agglomération, nous organiserons des rencontres et des échanges pour prendre le pouls et avoir une photographie des attentes.»

Au terme de cette période, un travail de compilation sera réalisé et suivi par un temps de synthèse auquel seront associés les partenaires naturels de l'AMIF: les départements, la Région, la Métropole du Grand Paris, le Forum métropolitain... « L'objectif de ce travail sera de disposer pour la rentrée 2021 des actes des états généraux des maires en lle-de-France qui seront remis aux candidats à l'élection présidentielle de 2022 avec pourquoi pas, une audition des candidats. Ce serait un moyen pour notre association d'être présente auprès des maires et dans le débat public ».

Un 3^e siège au bureau de l'AMIF pour la Seine-et-Marne

Le prochain rendez-vous des membres du conseil d'administration de l'AMIF est programmé le 4 novembre afin d'élire les membres du bureau. La règle veut que deux membres de chaque département siègent au bureau soit 16 membres, mais le président réélu a proposé d'ajouter un 17^e membre au bureau afin de permettre à la Seine-et-Marne d'avoir trois représentants et ce, compte tenu du nombre de communes de ce département (510 sur les 1268 que compte l'Ile-de-France) et du nombre de demandes concernant une meilleure prise en compte de la ruralité entendue pendant la campagne. « C'est un signe fort cohérent avec notre représentation territoriale » a précisé Stéphane Beaudet. Une proposition adoptée à l'unanimité qui sera donc entérinée lors du prochain conseil d'administration.

Plusieurs élus ont pris la parole pour marquer leurs souhaits de se saisir de certains sujets comme les finances, le statut de l'élu, ou l'importance du débat entre les maires et les différentes instances d'Ile-de-France









Les membres du Conseil d'administration

Membres Titulaires	Commune	Membres suppléants	Commune
75 – PARIS			
Alexandra Cordebard	PARIS	Emmanuelle Pierre-Marie	PARIS
Jérôme Coumet	PARIS	Véronique Levieux	PARIS
Ariel Weil	PARIS	Hélène Bidard	PARIS
Rachida Dati	PARIS	Jean-Pierre Lecoq	PARIS
Jeanne d'Hauteserre	PARIS	Geoffroy Boulard	PARIS
77 – SEINE-ET-MARNE			
Guy Geoffroy	COMBS-LA-VILLE	Yann Dubosc	BUSSY-SAINT-GEORGES
Sinclair Vouriot	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Jean-Claude Genies	GRESSY
Jean-François Oneto	OZOIR-LA-FERRIERE	Anne Thibault	ARVILLE
Christian Robache	MONTEVRAIN	Mireille Munch	FERRIERES-EN-BRIE
Bernard Rigault	MOUSSY-LE-NEUF	Monique Bourdier	BOULEURS
78 – YVELINES			
Daniel Maurey	BOINVILLE-EN-MANTOIS	Karine Kauffmann	MEDAN
Pascal Collado	VERNOUILLET	Jean-Baptiste Hamonic	VILLEPREUX
Eddie Aït	CARRIERES-SOUS-POISSY	Claire Cheret	CERNAY-LA-VILLE
Hervé Charnallet	ORGEVAL	Serge Ancelot	AUFFREVILLE-BRASSEUIL
Arnaud Péricard	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Raphaël Cognet	MANTES-LA-JOLIE
91 – ESSONNE			
Dany Royer	ANGERVILLIERS	Christian Leclerc	CHAMPLAN
Dany Boyer Jean Hartz	BONDOUFLE	Aurélie Gros	LE COUDRAY-MONTCEAUX
Romain Colas	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	Frédéric Petitta	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
		Thomas Chazal	VIGNEUX-SUR-SEINE
Jean-Philippe Dugoin-Clément Jean-François Vigier	MENNECY BURES-SUR-YVETTE	Jean-Marie Vilain	VIGNEUX-SUK-SEINE VIRY-CHATILLON
92 - HAUTS-DE-SEINE			
			NANTERRE
Patrice Leclerc	GENNEVILLIERS	Patrick Jarry	NANTERRE
André Santini	ISSY-LES-MOULINEAUX	Bernard Gauducheau	VANVES
Joëlle Ceccaldi-Raynaud Eric Berdoati	PUTEAUX	Aline de Marcillac	VILLE D'AVRAY CHATENAY-MALABRY
	SAINT-CLOUD LEVALLOIS-PERRET	Carl Segaud	
Agnès Pottier-Dumas	LEVALLOIS-PERRET	Laurent Vastel	FONTENAY-AUX-ROSES
93 - SEINE-SAINT-DENIS			
François Dechy	ROMAINVILLE	Olivier Klein	CLICHY-SOUS-BOIS
Rolin Cranoly	GAGNY	Stephen Hervé	BONDY
Patrice Bessac	MONTREUIL-SOUS-BOIS	Azzédine Taïbi	STAINS
Laurent Baron	LE PRE-SAINT-GERVAIS	Michel Fourcade	PIERREFITTE-SUR-SEINE
Dominique Bailly	VAUJOURS	Jean-Paul Fauconnet	ROSNY-SOUS-BOIS
94 – VAL-DE-MARNE			
Luc Carvounas	ALFORTVILLE	Hélène de Comarmond	CACHAN
Igor Semo	SAINT-MAURICE	Vincent Jeanbrun	L'HAY-LES-ROSES
Jean-Philippe Gautrais	FONTENAY-SOUS-BOIS	Patricia Tordjman	GENTILLY
Jacques J.P. Martin	NOGENT-SUR-MARNE	Hervé Gicquel	CHARENTON-LE-PONT
Charlotte Libert-Albanel	VINCENNES	Vincent Bedu	SANTENY
95 – VAL D'OISE			
Daniel Fargeot	ANDILLY	Isabelle Mézières	AUVERS-SUR-OISE
Marie-José Beaulande	EAUBONNE	Nessrine Menhaouara	BEZONS
Philippe Rouleau	HERBLAY	Jean-Michel Levesque	OSNY
Michel Vallade	PIERRELAYE	Michel Lacoux	BOUFFEMONT
Didier Guevel	LE PLESSIS-GASSOT	Julien Bachard	SAINT-GRATIEN

150 élus d'Ile-de-France rassemblés devant le commissariat de Champigny-sur-Marne

Tous unis pour défendre les symboles de la République

Les élus d'Ile-de-France ont massivement répondu à l'appel de l'AMIF et du maire de Champigny-sur-Marne et se sont retrouvés le 16 octobre devant le commissariat de la ville pour exprimer leur ras-le-bol et leurs inquiétudes face à la multiplication des attaques contre les symboles de la République.

lus de 150 élus, écharpes en bandoulière, étaient présents devant le commissariat de Champigny-sur-Marne (94) pour dénoncer et condamner les récentes atteintes aux forces de l'ordre.

Laurent Jeanne, maire de Champignysur-Marne, a regretté en premier lieu que le quartier et ses habitants aient été une nouvelle fois stigmatisés à l'occasion de l'attaque du commissariat. « Il se passe de belles choses dans ce quartier (...) et notre engagement d'élu est d'être au plus proche de ceux qui en ont le plus besoin (...) si nous sommes à portée d'engueulade, nous portons aussi des projets pour ces quartiers et nous ne les abandonnerons jamais. »

Rappelant que les forces de l'ordre avaient été attaquées de façon honteuse, il a remercié tous les élus présents, « nous sommes tous réunis ici pour soutenir et rendre hommage à au travail de la police (...) la République doit être présente dans tous nos quartiers ».

Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, a salué la symbolique du moment grâce à la présence d'élus venus de toute l'Ile-de-France, représentant toutes les sensibilités.

Observant le délitement de la société, « aujourd'hui, on agresse des infirmières, on dresse des guet-apens aux pompiers, on insulte et on frappe les enseignants, les policiers et les élus ». Il a rappelé que pendant longtemps, on parlait des élus comme étant à portée



de baffes pour signifier leur proximité avec le terrain, mais désormais, « les baffes, ils les prennent de façon très concrète ».

« Il était temps que l'on se rassemble pour dire à nos populations que nous sommes là et que nous ne cèderons pas. Il y a des quartiers qui souffrent et qui ont besoin de nous, de notre soutien et de la démonstration qu'il s'y crée des choses (...) cassons cette image négative car ici aussi, on crée la France de demain. »

Évoquant la récente décision du gouvernement d'imposer un couvre-feu notamment en lle-de-France, le président de l'AMIF s'est interrogé « qui va le faire appliquer et qui va le mettre en œuvre sinon les élus locaux avec leur police municipale et la police nationale ? À chaque fois que le pays est en crise, ce sont les élus locaux qui assurent le rôle d'amortisseur social. Le cri du cœur que nous poussons ici, tous ensemble, c'est que nous sommes aux



côtés de nos forces de l'ordre, de nos enseignants, de nos pompiers, de nos soignants et surtout de nos habitants ».

Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, était présente aux côtés des élus locaux et des policiers pour leur exprimer son soutien et assurer que « la peur devait changer de camp! Ce n'est plus à nos policiers d'avoir peur, à nos pompiers, à nos médecins, à nos enseignants, à nos maires et certainement pas aux habitants. Dans nos quartiers, il y a de l'énergie, il y a des talents et nous ne les laisserons pas être gangrénés par des bandes (...) nous sommes là pour défendre les populations les plus fragiles et qui n'ont pas d'autres porte-voix que vous les maires. Continuez d'être là et de vous engager ». ■

Ateliers de début de mandat

Avoir les bons outils, la bonne ingénierie et les bons accompagnants pour bien commencer son mandat!

Pour accompagner les équipes sorties des urnes, l'AMIF a innové avec une série d'ateliers dits de « prise en main » du mandat. Une première pour l'association qui a proposé dès le lendemain du second tour des municipales une dizaine de ces sessions de formation express sous forme de webinaires. Un accompagnement original et inédit pour l'AMIF qui, face au succès, a programmé une seconde session de 8 ateliers en septembre. L'organisation en distanciel a permis d'accueillir au total près de 1500 personnes.

« Si le volontarisme en politique est essentiel, les élus ont besoin des agents du service public, d'une administration compétente, des entreprises et des partenaires institutionnels et para-institutionnels. Les maires ont des idées, ils sont élus sur un programme électoral et ils ont une vision pour leur territoire, mais s'ils n'ont pas les bons outils techniques, financiers, s'ils n'ont pas accès à une ingénierie de qualité, s'ils n'ont pas les bons accompagnants pour porter leurs dossiers, leur travail est infiniment plus compliqué. »

Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, a lancé officiellement le premier atelier « Début de mandat » de la première session de cette nouvelle formule destinée à accompagner les nouveaux élus dans leur prise de fonction.

AGENDA DE LA
RENTRÉE 2020
AFILERS "DÉBUT
DE MANDAT"

Penter ou niveau
local la politique
de ductive
local la politique
de ductive
Mordi à expremire 2020
de 99,00 oil la

Impliquer, les, citoyem
gracie à des demarches
participative ou
de 99,00 oil la

Impliquer, les, citoyem
gracie à des demarches
participative ou
de 99,00 oil la

Impliquer, les, citoyem
gracie à des demarches
participative ou
de 99,00 oil la

Impliquer, les, citoyem
gracie à des demarches
participative ou
de 99,00 oil la

Impliquer, les, citoyem
gracie à des demarches
participative ou
de 99,00 oil la

Impliquer, les, citoyem
gracie à des demarches
participative ou
de 99,00 oil la

Impliquer, les, citoyem
gracie à des demarches
de 19,00 oil la

Impliquer, les, citoyem
gracie à des politique
de 99,00 oil la

Impliquer, les, citoyem
gracie à des 19,00 oil la

Impliquer, les, citoyem
gracie de 19,00 oil la

Impliquer, les, citoyem
gracie, oil la

Impliquer, les, cit

En quelques semaines, l'AMIF a été en mesure de proposer une première session de 8 ateliers et ce dès le lendemain du second tour des municipales.

La seconde session qui a démarré le 8 septembre a permis de traiter des sujets aussi variés que la participation des communes à la transition énergétique, la DATA, la participation citoyenne, le rôle des communes dans la sécurité de leurs concitoyens, les transports ou la redynamisation des territoires par la culture et le patrimoine.

127 participants dès le 1er atelier

Le but du 1er atelier était de permettre aux nouvelles équipes de connaître et d'échanger avec les partenaires institutionnels des collectivités que sont notamment le Cerema, l'ADEME, la BDT, l'ANCT ... « Ce sont des partenaires importants pour nos communes, parce que l'ingénierie et l'accompagnement technique sont très importants dans une Région comme l'Ile-de-France (...) qui est composée de 1 268 communes dont 800 ont moins de 2 000 habitants » a expliqué Stéphane Beaudet. D'où l'importance de pouvoir faire appel à des partenaires présents sur l'ensemble de l'Ile-de-France pour permettre aux communes de mener à bien leurs projets. Au cours de cet atelier passionnant, les intervenants ont pu présenter leurs organismes de façon détaillée.

Compte rendu de cet atelier à cette adresse : https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2020/06/CR-Atelier-d%C3%A9but-de-mandat-Les-grand-partenaires-au-service-des-communes.pdf





La santé, plus que jamais une compétence des maires!

Parmi les autres thèmes abordés pendant cette première session, le rôle de la commune en matière de santé. Un sujet dont il a été beaucoup question dans le mandat précédent et qui le sera plus encore dans celui qui s'ouvre, « avec toujours ce débat sur la clause de compétence générale des communes. On ne nous reproche jamais de dépenser trop quand on commence à s'occuper de la santé en créant des

maisons de santé alors que ce n'est pas de notre compétence » a précisé le président de l'AMIF.

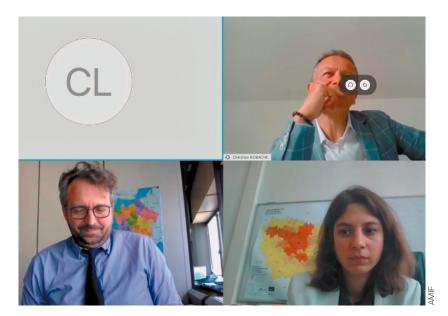
L'atelier a rassemblé 120 participants sous la présidence de Jacques JP Martin, maire de Nogent-sur-Marne (94) et vice-président de l'AMIF. Selon lui, la commune a su et se doit de jouer un rôle en matière de santé pendant toute la durée de la crise. Il a d'ailleurs tenu à saluer tous les maires et les personnels communaux pour leur implication. L'intervenant principal de cet atelier était Aurélien Rousseau, directeur général de l'ARS Ile-de-France. Il a présenté les premières constatations de retour d'expérience de la crise en Ile-de-France. Notamment que l'épidémie est venue confirmer les fragilités sanitaires propres à l'Ile-de-France et que les inégalités d'accès aux soins et à la santé se superposent aux inégalités sociales et territoriales. (À lire en interview pages 12, 13 et 14)

Compte rendu de cet atelier à cette adresse : https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2020/06/CR-Atelier-d%C3%A9but-de-mandat-Quel-r%C3%B4le-pour-les-communes-en-mati%C3%A8re-de-sant%C3%A9-suite-%C3%A0-la-crise-sanitaire-.pdf



Égalité Femmes/Hommes

« Quels outils et quelles étapes pour élaborer une politique d'égalité femmes-hommes en début de mandat? » Cet atelier a rassemblé plus de 80 participants. Madeline Da Silva, 2° adjointe au maire des Lilas, et référente de la commission égalité femmes/ hommes de l'AMIF, a animé cet atelier dont elle a souligné l'importance. « Ces ateliers permettent de donner des



éléments généraux d'information sur des sujets divers. Ce format est à la fois destiné aux nouveaux élus mais aussi à ceux qui renouvellent leur mandat. L'atelier de ce jour permet de réfléchir collectivement à une égalité durable dans nos communes. »

Compte rendu de cet atelier à cette adresse : https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2020/06/
CR-Atelier-d%C3%A9but-de-mandat-Quels-outils-et-quelles-%C3%A9tapes-pour-%C3%A9laborer-une-politique-d%E2%80%99%C3%A9galit%C3%A9-femmes-hommes-en-d%C3%A-9but-de-mandat-.pdf

Statut de l'élu : le point de vue des juristes

La question du statut de l'élu est également récurrente et l'AMIF y a beaucoup travaillé avec le Sénat et son président, Gérard Larcher. Il a fait l'objet de nombreuses évolutions suite à la publication de la loi « Engagement et proximité » et à la mise en place de l'état d'urgence. 120 personnes ont participé à cet atelier animé par Pierre Le Bouëdec et Timothée Bassi, avocats au barreau de Paris, membres du cabinet Symchowicz Weissberg et associés. Il a été question notamment des attributions du maire et des conseillers municipaux, des obligations des élus, des responsabilités pénales des élus, des délits intentionnels et non

intentionnels et de la protection des élus.

Compte rendu de cet atelier à cette adresse : https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2020/06/ CR-Ateliers-d%C3%A9but-de-mandat-Statut-de-l%C3%A9lu-07-07-VF.pdf

Carton plein pour « Les bases de la gestion financière des communes »

L'atelier ayant pour thème « Les bases de la gestion financière des communes », a été celui qui a rassemblé le plus grand nombre de participants avec 255 personnes. Christian Robache. Maire de Montévrain (77) et trésorier de l'AMIF et Thomas Rougier, Secrétaire général de l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales (OFGL) ont animé cet atelier qui a permis aux nouveaux élus de comprendre les principaux mécanismes des finances locales et d'évoquer les enjeux financiers à la suite de la crise sanitaire avec la présentation du rapport de l'OFGL sorti le 7 iuillet 2020. Christian Robache a introduit la séance en insistant sur l'importance de ce nouveau format qui permet d'aborder sereinement son mandat.

Compte rendu de cet atelier à cette adresse : https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2020/06/CR-Ateliers-d%C3%A9but-de-mandat-Bases-de-la-gestion-financi%C3%A8re-vf.pdf







Sport et culture : les nouveaux défis des maires

La mise en place de politiques sportives et culturelles, dans un contexte tel que la crise sanitaire, constitue de nouveaux enjeux pour les maires qui sont confrontés au respect de réglémentations contraignantes afin de garantir la sécurité des usagers. 90 personnes ont assisté à cet atelier animé par deux experts, Carole Spada, directrice générale adjointe déléguée à l'action territoriale et aux industries culturelles à la DRAC Ile-de-France et Thomas Remoleur, directeur associé d'Olbia Conseil. Ils sont revenus sur la conception d'une politique culturelle et sportive et les moyens à mettre en œuvre tout au long de la prochaine mandature.

Compte rendu de cet atelier à cette adresse : https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2020/06/CR.-Webinaire-CULTURE-ET-SPORTS-V2.pdf

Retrouvez l'ensemble des comptesrendus des ateliers début de mandat sur le site de l'AMIF, rubrique « être maire aujourd'hui ».

Pourquoi se former quand on est un élu?

Formation des élus : Un droit, une nécessité !

Les nouveautés relatives à la formation des élus inscrites dans la Loi Engagement et Proximité, promulguée le 29 décembre 2019, ont plusieurs objectifs. Augmenter le nombre d'élus formés, notamment les élus des communes les plus petites qui sont souvent ceux qui ont le plus de mal à se faire former. Augmenter la qualité de l'offre de formation, garantir une soutenabilité financière des dispositifs et accroître la transparence sur les formations et l'emploi des fonds, et aussi permettre la fongibilité des droits. Aujourd'hui, il existe un droit à la formation en tant qu'élu, un droit en tant que salarié, le gouvernement souhaitait que l'ensemble puisse converger.

elon les termes de la Loi Engagement et Proximité, le droit à la formation sera désormais ouvert à tous les élus, dès la première année du premier mandat (Article 105), et une formation des élus en début de mandat dans les communes de moins de 3 500 habitants est désormais obligatoire : « la mesure entend permettre à tous les élus, particulièrement ceux qui ne disposent pas de services administratifs étoffés pour les épauler, de bénéficier d'une formation minimale. Les dispositions antérieures réservaient ce droit aux élus des communes d'au moins 3 500 habitants » Article 107)

En juillet 2019, le gouvernement a confié aux inspections générales de l'administration (IGA) et des affaires sociales (IGAS) une mission d'audit des dispositifs de formation des élus locaux.

Le rapport a été rendu en février 2020 et les auteurs observent notamment que les dispositifs existants ne permettent qu'à une faible minorité d'élus de se former. « Les collectivités consacrent environ 15 M€ à la formation des élus alors que la loi les oblige à en budgéter 34 M€. Plus de 60 % n'ont exécuté aucune dépense de formation en 2018. De janvier à octobre 2019, seuls 6 500 élus ont obtenu la validation d'une demande de formation dans le cadre du DIFE (droit individuel à la formation des élus), pour un coût total de 18,6 M€. Tous dispositifs confondus (...), on peut considérer que moins de 3 % des élus locaux



« J'insiste auprès des élus ou nouvellement élus, nous avons dans nos communes d'importants crédits de formation à notre disposition, utilisez-les ! Il est important que les élus se forment tant les contextes techniques et juridiques qui nous entourent sont de plus en plus complexes. »

> Stéphane Beaudet, président de l'AMIF

suivent annuellement une formation.»
Pourtant, pendant son mandat, un élu aura à gérer et à intervenir sur des dossiers variés et souvent très techniques : affaires sociales, finances, marchés publics, urbanisme, sécurité, informatique, développement durable... et pour chacun de ces dossiers, il lui faut être capable de prendre les bonnes décisions sans forcément être un expert,

d'où l'importance de la formation. À quoi s'ajoute le fait que le temps de formation est aussi un temps d'échange et de rencontre entre élus.

Tous les élus locaux ont le droit de se former, communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux, de métropole, de la majorité comme de l'opposition.

Seule obligation : passer par un organisme agrée par le ministère de l'intérieur (voir liste ci-dessous).

Rapport de la mission d'audit des dispositifs de formation des élus locaux. : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-02/19086R_web.pdf

Liste des organismes de formation des élus par département : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/liste-des-organismes-agrees-pour-formation-des-elus-par-departement

La transition des communes vers l'open data est devenue une obligation

La data, nouvel or des communes?

À travers sa commission Numérique, l'AMIF accompagne tout au long de l'année les communes dans leur transition vers l'Open Data. Ce second semestre 2020 sera marqué par l'organisation d'un hackathon des territoires 100 % digital. Les communes participantes seront accompagnées par l'AMIF dans la mise en place des projets qui en découleront.

ans un contexte de baisse des dotations de l'État pour les collectivités, la transition des communes vers l'open data est devenue une obligation. Se pose alors la question de la valorisation de ces données pour les communes. Dans ce cadre de réflexion où les communes sont bien souvent seules et désœuvrées face à l'Open Data, l'AMIF organise un Hackathon ayant pour objectif de montrer que les données peuvent être créatrices de richesses pour les communes et leurs administrés.

Ayant vocation à être reconduit les prochaines années, la première édition de ce Hackathon se penchera plus spécifiquement sur le rôle des données des communes dans la gestion de crise : comment les données dont disposent les communes peuvent être créatrices de valeur en cas de crise sanitaire ou environnementale?

On entend ici la valorisation au sens large et non uniquement financière.

Pour construire le programme et les défis sur lesquels vont plancher les équipes pendant deux jours, un travail d'entretien avec des communes intéressées a été mené pour avoir des retours d'expérience sur la gestion des données pendant la crise sanitaire du Covid-19 et particulièrement la période de confinement.

Ce Hackathon est tout d'abord un événement pédagogique pour les communes qui souhaitent monter en compétence sur le thème de l'Open Data, car elles bénéficieront d'un accompagnement pour ouvrir de



nouveaux jeux de données pour l'occasion. Mais l'autre objectif est de faire travailler les communes dans des équipes très mixtes où pourront participer des étudiants, des développeurs, des associations, des partenaires institutionnels des communes... tout un écosystème qui interagit afin de faire émerger des prototypes de services ou d'outils d'aide à la décision permettant d'améliorer collectivement notre gestion de crise en

faisant des données des communes de vraies valeurs ajoutées. ■

Rendez-vous les 1er et 2 décembre 2020 !





Hackathon des territoires 2020 Présentation indicative

Daniel Nabet, délégué régional chez Orange lle-de-France et secrétaire général de l'AMIF Partenaires

Le temps fort du dernier semestre pour l'AMIF et l'AMIF Partenaires sera sans aucun doute le Hackathon des territoires, ou comment préparer le « numérique d'après ». Le Salon 2020 devait être précédé d'un hackathon des territoires. L'AMIF et l'AMIF Partenaires n'ont pas abandonné l'idée et depuis plusieurs semaines, les équipes travaillent à l'organisation d'un « e-hackathon » qui aura lieu les 1er et 2 décembre en partenariat avec Orange.

« Le fil rouge, c'est « le numérique d'après » et nous souhaitons que d'autres partenaires s'associent à cette initiative parce que cette notion est fondamentale, aussi bien en termes de moyens qu'en tant qu'usages. Nous l'avons bien vu pendant la crise, et c'est ce que nous voulons identifier, quelles sont les nouveaux projets du numérique d'après. »

1^{ers} États généraux de la relance économique en lle-de-France

« Enfin réussir à aller vite, parce que ce pacte de relance est un contrela-montre! »

n cette rentrée 2020 et alors que le gouvernement vient d'annoncer un plan de relance de 100 milliards d'euros, l'AMIF a organsié les 1ers États généraux de la relance économique en Ile-de-France en partenariat avec la Région Ile-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France. L'événement a rassemblé une vingtaine d'intervenants de grande qualité et une centaine de participants dans les prestigieux locaux de la CCI Paris Ile-de-France. En ouverture des débats, Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, a rappelé que l'objectif de la journée était de savoir comment les collectivités, les territoires, les entreprises allaient s'organiser « afin d'avoir enfin la capacité d'aller vite. Ce pacte de relance c'est un contre-lamontre. Sommes-nous capables de le remporter? Sommes-nous capables de bousculer nos process? Faisons la démonstration que tous ensemble, avec la région, les départements, les intercommunalités, et grâce aux relations que nous entretenons avec nos entreprises, nous pouvons faire « système » et relever cet incroyable défi de la vitesse et changer de braquet ».



Alexandra Dublanche, vice-présidente de la Région lle de-France : « La résilience passe par les territoires (...) notre obsession est de veiller à un équilibre entre tous les territoires »



Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France : « La région est un orchestre de Maires qui doivent jouer en harmonie (...) la crise a révélé l'échelon régional. Nous sommes le bon échelon, stratégique pour organiser la relance économique. Il faut que l'on se retrousse les manches et regarder l'horizon qui peut être très beau pour l'Ile-de-France ».



« Ce pacte de relance, c'est un contrela-montre. Sommes-nous capables de le remporter, sommes-nous capables de bousculer nos process? » Stéphane Beaudet, président de l'AMIF



Philippe Laurent, maire de Sceaux et secrétaire général de l'AMIF : « Le plan de relance est peu fléché sur les collectivités locales (...) »



Afin de pouvoir mettre en œuvre rapidement le plan de relance du Gouvernement, l'AMIF a demandé un allègement de certaines procédures, de travailler plus en proximité avec les entreprises, et aussi tenir compte du fait que toutes les communes, quelque soit leur taille, puissent en bénéficier.

Les Actes des états généraux de la relance en lle-de-France seront disponibles fin novembre.











Les coronapistes : elles ont attrapé le virus du vélo!

Il y a 6 ans, la question se posait savoir comment mettre les habitants de nos villes sur une selle... de vélo. La crise de la COVID-19 étant passée par là, ce sont désormais la gestion des flux de cyclistes, la cohabitation avec les automobilistes et la pérennisation des « coronapistes » créées dans l'urgence sanitaire qui préoccupent les collectivités.

e mélange de coronavirus et de piste cyclable a donné naissance à un mot-valise pas très heureux, les « coronapistes ».

Il s'agit de ces nouvelles pistes cyclables provisoires qui ont fleuri en quelques jours dans les villes, et qui sont une alternative à la voiture et aux transports en commun. On les appelle aussi « pistes cyclables d'urgence » ou « pistes cyclables sanitaires »

Délimitées par des plots jaunes, des barrières et/ou un marquage au sol, elles ont immédiatement connu un grand succès en permettant aux villes de s'adapter aux règles sanitaires du déconfinement et en évitant aux usagers de prendre des transports en commun trop souvent saturés et sources de contamination.

Il y aurait à ce jour 140 km de « coronapistes » en Ile-de-France. Si quelques communes n'y sont pas favorables en raison des difficultés à faire cohabiter en toute sécurité voitures et vélos mais aussi en raison des bouchons générés par les restrictions de circulation des voitures, de nombreuses autres envisagent de les pérenniser justement parce qu'elles contituent une alternative à la voiture, qu'elles libèrent les transports en commun et font diminuer la pollution.

Avant même le début du déconfinement, Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, annonçait le soutien de la région au RER V, un réseau de 650 km de pistes cyclables. Une sorte de Réseau Express Régional Vélo, imaginé par les 38 associations du Collectif Vélo Île-de-France, constitué de 9 lignes cyclables destinées à relier les grands pôles franciliens.

La crise sanitaire a eu le mérite de faire tomber un certain nombre de préjugés concernant le vélo et à lever des blocages. Les collectivités elles-mêmes sont amenées à repenser leurs mobilités.



ziella Riou





26 projets lauréats de l'appel à projet « fonds de mobilité active » 2020, soutenus par l'État

La 1^{re} session de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » 2020, lancée le 20 décembre 2019, s'inscrit dans la démarche du « *Plan Vélo et mobilités actives »*. Ce fonds a par ailleurs été consolidé et intensifié dans le cadre de France Relance.

Le 14 septembre 2020, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, et Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, ont annoncé que 186 projets avaient été retenus sur l'ensemble du territoire, dont 26

en lle-de-France. Ils permettront de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités franciliennes.

La liste des projets franciliens retenus est consultable à cette adresse :

http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/laureats-franciliens-de-la-1ere-session-de-l-appel-a5883.html

« Il faut avoir le courage de profiter de la crise pour changer les choses. C'est ce que je fais dans ma ville quand je crée, pendant la crise, 31 km de voiries cyclables sur les routes. Elles sont provisoires mais je sais aussi qu'à la fin, plus de la moitié deviendront définitives. Sans la crise, cela n'aurait

Stéphane Beaudet, maire d'Évry-Courcouronnes et président de l'AMIF, avec Élisabeth Borne, alors ministre des Transports et Valérie Pécresse, présidente de la Région lle-de-France, lors d'un déplacement ministériel à Évry-Courcouronnes.

pas pu être possible en raison de la résistance de certains usagers mais, dans ce contexte, ils sont plus ouverts au changement. Cela prouve qu'avec un peu de courage politique, on peut enclencher des évolutions immédiatement ».

« La voiture n'est plus cette icône que l'on vénérait il y a 30 ans. Nous étions dans la culture de la propriété et nous allons basculer dans la culture de l'usage. Avant, avoir une voiture constituait un acte de liberté et d'indépendance. Aujourd'hui, en Ile-de-France, les jeunes passent de moins en moins le permis, ou de plus en plus tard, parce qu'ils ont accès à une offre de mobilité très large. Comme ils sont très pragmatiques, ils peuvent prendre le bus un jour, le train le lendemain, une moto, un vélo, une trottinette, un taxi, un blablacar... »

« Le vélo gagne enfin des parts modales. Sans oublier les nouvelles mobilités, comme le free floating avec toutes les questions qui vont se poser sur les droits de voieries et sur la régulation. »

Stéphane Beaudet, président de l'AMIF

Le comité vélo de la Préfecture de Région plébiscite les coronapistes!

En avril 2020, dans la perspective du déconfinement, le préfet de Région lle-de-France, préfet de Paris, mettait en place une démarche partenariale de développement du réseau cyclable en lle-de-France.

Cinq mois après, 150 km de pistes cyclables franciliennes supplémentaires ont été créées. Le jeudi 1^{er} octobre, le préfet de Région, Marc Guillaume, réunissait l'ensemble des parties prenantes de cette démarche afin d'en dresser un premier bilan et d'étudier les perspectives de développement et de pérennisation ou d'adaptation de ces pistes.

Déployé dans l'urgence, ce réseau de pistes provisoires préfigure pour certains le projet de RER vélo porté par le Collectif Vélo francilien (voir l'interview de son directeur Louis Belenfant pages 32/33), et la Région Ile-de-France qui le finance à hauteur de 300 millions d'euros. À l'occasion de la réunion de ce comité, le préfet Guillaume a invité le maximum de collectivités et d'acteurs locaux à se joindre à cette démarche, « en plus d'avoir révélé l'agilité et la qualité de nos services publics, elle s'inscrit pleinement dans la nécessaire dynamique de transition écologique engagée par le gouvernement et dont notre Région peut être une vitrine mondiale ».

Dossier _ Ville et vélo











Louis Belenfant. Directeur Collectif Vélo Ile-de-France

« Aujourd'hui, faire des aménagements cyclables, ce n'est plus une question d'argent mais de volonté politique »

Le Collectif Vélo Ile-de-France est membre du « Comité vélo » de la Préfecture de la Région Ile-de-France. Pour Louis Belenfant, directeur du Collectif Vélo Île-de-France, cet espace de dialogue est totalement innovant en termes d'infrastructures et de méthode de travail. Usagers et collectivités travaillent tous ensemble et ce travail en commun a permis de créer un réseau cohérent de pistes cyclables en Ile-de-France. Il nous explique en quoi le vélo n'est plus un « épiphénomène ».

Va-t-on durablement basculer dans un mode « cyclable »?

Le vélo n'est plus un épiphénomène. Il s'inscrit dans une demande des gens de vivre dans des villes apaisées où les enfants peuvent jouer sans crainte des voitures, où respirer ne veut pas dire s'empoisonner, où se déplacer n'est pas un calvaire.

Cette tendance, les élus ne peuvent plus la nier. D'ailleurs, beaucoup l'ont prise en compte dans leur programme d'actions municipales.

Il existait un mouvement de fond en faveur du vélo mais la crise a servi d'accélérateur. Il y a eu cette fenêtre d'opportunité qui correspondait à une vraie nécessité sanitaire avant tout. La question était de savoir comment permettre aux gens de se déplacer tout en respectant les consignes de distanciation physique et sans polluer.

Qu'est-ce que cela implique de faire du vélo en ville?

Dans cet espace dense et contraint qu'est Paris - la capitale la plus dense d'Europe - chacun doit prendre l'autre en considération dans cet espace partagé qu'est la rue. Le but, ce n'est pas d'aller le plus vite possible mais de se déplacer sans nuire aux autres.





Cela nécessite forcément un temps d'adaptation. Certains se focalisent sur les comportements des cyclistes mais si on relevait toutes les infractions au code de la route de chacun des usagers de la rue, on en trouverait de nombreuses. Qu'il s'agisse des piétons qui traversent au feu vert ou hors des passages piétons, des voitures qui ne mettent pas leur clignotant, qui klaxonnent, qui stationnent sur les passages piétons...

Combien de km de coronapistes existent en Ile-de-France ?

Le collectif Vélo Ile-de-France estime à 170 le nombre de kilomètres de « coronapistes » en Ile-de-France, hors des réseaux communaux qui ne sont pas tous identifiés et qu'on ne connaît pas forcément. De plus, il existe une variété d'aménagements et certains que nous avons décidé volontairement de ne pas comptabiliser parce que ce n'est pas un simple marquage au sol qui crée de la sécurité.

Y a-t-il communes qui ne souhaitent pas la pérennisation des coronapistes ?

On se focalise beaucoup sur les communes qui ont décidé de les supprimer, mais la grande majorité souhaite les conserver et les pérenniser. Il y a moins de 10 km supprimés en lle-de-France. Les rares élus qui s'opposent au vélo vont contre le sens de l'histoire. À ce jour, le mode de transport qui prend le plus de place sans pour autant transporter le plus de personnes, c'est la voiture. Il n'est pas question d'interdire la voiture mais de procéder à un rééquilibrage. Cela demande du courage politique de la part des élus qui doivent faire partager leur vision d'une ville différente. Il y aura forcément des crispations mais on peut y arriver.

Comment se vit le développement du vélo en petite et en grand couronne?

En zone urbaine et dense, on passe de moins en moins le permis voiture



parce que les villes ne sont pas faites pour la voiture. Ce n'est pas le mode de déplacement le plus efficace. En fait, quand on construit des infrastructures vélo sécurisées, cela crée un mode de transport inclusif. Si je caricature, je dirais qu'il y a 20 ans, le vélo était principalement un « truc » urbain, plutôt masculin et pour lequel il fallait être un peu téméraire. Aujourd'hui, le changement dans les infrastructures cyclables permet de faire venir de nouveaux usagers (plus de femmes, des enfants, des personnes âgées...) sur des vélos et c'est à cela que l'on mesure le succès d'une infrastructure, à sa capacité à attirer tous les publics.

Cela crée tout un écosystème autour du vélo ?

En effet, les réparateurs de vélo ont des listes d'attente incroyables, les rayons vélo des grandes enseignes de sport sont en rupture de stock, Véligo a atteint ses objectifs de location plusieurs mois avant la date fixée... Tous les indicateurs prouvent qu'il y a un engouement. Les Français sont prêts à se mettre au vélo pourvu qu'on leur offre les bonnes conditions pour en faire. D'autant qu'en lle-de-France, les 2/3 des déplacements domicile-travail font moins de 3 km.

Comment les coronapistes vontelles s'insérer dans le RER Vélo?

Dans les tracés que nous avons identifié avec les villes, nous avons visé en priorité ceux du RER V quand c'était possible. Il va falloir les consolider et les améliorer mais la Région s'est déjà engagée à hauteur de 300 M€ et cet engagement vaut aussi bien pour la phase temporaire que pour la phase définitive. Les premiers comités de ligne sous l'égide de la région ont été organisés avec toutes les collectivités concernées par les axes du RER V. Donc c'est un projet qui est aujourd'hui lancé et sur lequel nous travaillons très concrètement avec les collectivités.

La pérennisation des coronapistes va dans le sens de l'histoire ?

Nous avons créé un appel d'air en incitant les gens à se mettre au vélo. On ne peut pas du jour au lendemain leur dire que ce n'est plus possible. D'autant que là où des aménagements ont été créés, cela a vraiment fait une différence. Prenons l'exemple du Pont de Neuilly qui est traversé aujourd'hui par 4 ou 5 000 cyclistes alors qu'avant, il était extrêmement difficile et dangereux d'y circuler. Ce que l'on constate avec le report modal, c'est l'effet domino. Le but n'est pas de vider les transports, mais s'ils deviennent plus attractifs, plus agréables et plus efficaces, c'est aussi grâce au vélo. Le vélo est l'allié des transports en commun.

Quel message souhaitez-vous faire passer aux élus d'Ile-de-France?

Aujourd'hui, clairement, faire des aménagements cyclables, c'est avant tout une question de volonté politique. Entre la Région Ile-de-France, les départements et l'État, des financements il y en a, d'autant que les aménagements pour le vélo sont infiniment moins coûteux que les aménagements routiers ou pour les transports en commun. Le coût du RER Vélo est estimé à 2 % de celui du Grand Paris Express! Cela ne veut pas dire que le futur métro du Grand Paris n'est pas utile, cela veut juste dire que nous avons quelque chose de peu coûteux, de facile et de rapide à mettre en place. Donc nous n'avons aucune excuse à ne pas faire..



La rentrée en présentiel des **AMIF Partenaires : 1er apéro Réseau** avec gestes barrières!

Le cercle d'entreprises de l'AMIF a eu le plaisir de se retrouver en présentiel pour la première fois depuis le début du confinement. Une rencontre studieuse et en toute convivialité pour présenter en détail le programme très copieux des activités du dernier semestre. Activités qui se dérouleront en grande partie sous forme numérique ou sous forme phygitale*

ccueillis par la directrice générale de l'AMIF, Marion Vergeylen, les membres de l'AMIF Partenaires ont pu rencontrer Alexandra Jardin, leur nouvelle interlocutrice dont l'une des missions sera de faire vivre le réseau AMIF Partenaires et de tisser des liens encore plus étroits et fructueux entre les entreprises et les collectivités d'Ile-de-France.

Salon 2021: Même endroit. même configuration, même prestataire et même partenaires!

Pour ouvrir les débats, Daniel Nabet, délégué régional chez Orange Ile-de-France et secrétaire général de l'AMIF Partenaires, a rappelé qu'en raison de la crise sanitaire. le Salon de l'AMIF avait été repoussé en 2021, les 9 et 10 juin à Paris Nord Villepinte, « même endroit, même configuration, même prestataire et mêmes partenaires (...) L'AMIF tient à ce salon et nous, partenaires, aurons plus de temps pour le préparer et travailler à ce que nous souhaitons faire pour ce salon » a-t-il précisé. Puis, il a invité les participants à confirmer dès que possible leur présence. « c'est important de savoir aue les AMIF Partenaires sont aux côtés de l'AMIF pour préparer ce grand événement. Nous donnons force et puissance au salon 2021 et en 2022, nous trouvons un lieu plus parisien parce que c'est une demande générale. »

Mobilisés et motivés pour 2021

Pour les mois qui viennent, c'est un travail de co-construction avec le



prestataire PG Promotion qui va se poursuivre, ainsi que l'a précisé sa directrice générale, Caroline Métais, présente ce soir-là. « La grande majorité d'entre vous a d'ores et déjà reconduit son partenariat pour 2021. Nous avons tous confiance dans le fait que d'autres suivront très vite. Nous avons tous été décus de devoir annuler l'édition 2020 mais c'était la seule option possible dans le contexte. Nous sommes d'autant plus mobilisés et motivés pour 2021 afin d'organiser

un événement encore plus novateur et plus valorisant pour les élus et les partenaires qui ne manqueront pas d'apporter des solutions intéressantes. »

À situation exceptionnelle... événements innovants!

Dorothée Fourny, directrice du développement chez SARP et vice-présidente de l'AMIF Partenaires, a confirmé que cette situation exceptionnelle nous a collectivement obligés à être créatifs. « Nous avons donc réfléchi à une autre façon de faire vivre l'AMIF Partenaires en étant visibles sur les réseaux sociaux et sous un format digital. C'est ainsi qu'est né le projet infographie. Le premier sujet a été lancé avec le groupe La Poste et Véolia. Il s'agit d'une infographie sur le thème de la gestion des déchets pendant la crise sanitaire et notamment la question des masques. Cette infographie a été massivement diffusée via les





réseaux sociaux et nous avons eu de bons retours. Nous avons donc décidé de renouveler cette façon différente de porter des messages. Toutes vos bonnes idées sont les bienvenues. »

Des matinales digitales

Dans le même esprit innovant, les Matinales se sont poursuivies dans un autre format. C'est ainsi que la première matinale digitale a eu lieu le 4 juin avec H4D, un nouvel AMIF Partenaires, et Kaissa, sur le thème de la télémédecine. Un échange enrichi par le témoignage de la ville de Rosnysous-Bois (93). « La télémédecine est devenue par contrainte un sujet d'actualité et cette matinale a remporté un vif succès avec plus de 50 participants. Nous avons évidemment décidé de les poursuivre mais plus seulement en présentiel. Nos futures matinales se dérouleront en mode digital, en mode physique et même en mode « phygital » qui nous permettra de mixer les deux formules afin d'être accessibles au plus grand nombre. » À ce jour, plusieurs thèmes ont déjà été proposés : L'impact pour les collectivités du programme rectificatif de la loi de finances, les marchés forains, la gestion du patrimoine, le télétravail et les nouvelles façons de travailler qui ont marqué la crise, l'urbanisme de demain, les mobilités et la cohabitation des projets, la ville durable ...

QUEL EST LE PROCESSUS DE GESTION DES DÉCHETS LIÉS
AU COVID 19 PAR NOS COLLECTIVITÉS ?

L'appreciationement du seu dichate sinci que leur évacuation
dobtent ître or gantoès de régin à

LIMITER AU MAXIMUM LES RISQUES.

Qu'ils ooient rouillés ou non, ils cent traitée avec
LA MÉME RIGUEUR

ET LES MÉMES PRÉCAUTIONS.

Des au vieu
proche régin de construit de la régin de

« N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et de vos projets, nous vous accompagnerons » a insisté Dorothée Fourny.

Golf : Un trophée pour une bonne cause

Bertrand Flahaut, directeur du Développement chez Razel-Bec et vice-président de l'AMIF Partenaires, est en charge de l'organisation du traditionnel trophée des territoires le tournoi de golf de l'AMIF.

Cette année, le trophée des territoires de l'AMIF a eu lieu le 23 septembre au Golf de Cressy-la-Chapelle. « C'est un trophée de golf qui permet à une centaine d'élus de se retrouver pendant une journée dans un endroit agréable, dans une ambiance conviviale et d'échanger avec les partenaires de l'événement. » La journée a été organisée en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne dont les élus ont été très mobilisés. « Exceptionnellement cette année, les bénéfices réalisés seront reversés à une cause ou une association qui sera déterminée avec le département. »

Speedmeeting virtuel

Pierre Monin, délégué territorial llede-France chez Engie et vice-président AMIF Partenaires, a présenté le premier « speedmeeting » entre élus et entreprises.

Initialement prévu pendant le salon des maires, ce speedmeeting virtuel a pour but de faire se rencontrer des PMF innovantes et des collectivités à la recherche de solutions toutes aussi innovantes dans le domaine de la transition écologique et du développement durable. « L'innovation devra se faire à tous les niveaux, tant d'un point de vue technique que dans les mécanismes de financement et de mise en place vu les difficultés auxquelles les communes vont être confrontées au sortir de la crise. Cet événement a été monté avec la Région, la Fondation Solar Impulse, les pôles de compétitivité Cap digital et Systematic. »

La crise du point de vue des AMIF Partenaires

Au début de l'été, lors d'un conseil d'administration virtuel, les entreprises partenaires de l'AMIF ont partagé leurs expériences de la gestion de crise sanitaire et de ses effets, en termes de difficultés engendrées mais aussi parfois sur des aspects plus positifs. Les uns ont constaté l'explosion des usages numériques, le développement d'un esprit de solidarité entre les filiales d'un même groupe, ou l'affirmation de la transition énergétique comme l'un des facteurs de la relance. Tandis que d'autres observaient un net regain d'intérêt des consommateurs pour l'alimentation de qualité et les producteurs locaux. Florilège de leurs témoignages.

Bertrand Flahaut, Razel-Bec :

« Comme l'ensemble du secteur du BTP, RAZEL-BEC a « mis en sommeil » la quasi-totalité de ses chantiers dès la mi-mars pour respecter les contraintes de confinement liées à l'épidémie de COVID-19.

À partir du mois d'avril, à la suite de la parution du Guide de reprise des chantiers émis par l'OPPBTP et validé par le Gouvernement, certaines équipes ont progressivement relancé leur activité. En accord avec nos différents maîtres d'ouvrage, et dans le strict respect des consignes de l'OPPBTP, nos chantiers ont redémarré un par un, jusqu'à atteindre une reprise complète à partir du mois de juin.

L'impact sur le chiffre d'affaires et sur le résultat de l'entreprise sera forcément non négligeable, mais l'ensemble de nos équipes s'efforce, avec succès, de rattraper le retard pris, en particulier sur les opérations du Grand Paris. »

Daniel Nabet, Orange: « Pour le secteur des télécoms, les choses se sont passées à l'inverse d'autres secteurs. Le numérique a complètement explosé, avec des usages multipliés par 2, par 3, voire par 5 pour certaines applications Internet, à partir de la mi-mars ; et les réseaux télécoms ont été très sollicités dès le début du confinement. Ce qui est très étonnant, c'est que les usages ont peu diminué depuis le déconfinement. La bonne nouvelle, c'est que tous les réseaux de télécoms en France ont tenu le coup, les fixes comme les mobiles. Tout le monde s'est mobilisé. Il y a eu un gros travail en commun

avec tous les opérateurs et l'État, avec l'ARCEP, pour que cela tienne le coup et cela a tenu! La filière industrielle de déploiement et de maintenance des réseaux, qui va de pair avec nos services, a bien tenu elle aussi. J'en appelle toutefois à la vigilance des élus sur la montée en charge du déploiement des réseaux d'initiative publique (RIP), en particulier dans les territoires ruraux, qu'il s'agisse de la disponibilité de la ressource pour les construire ou de la disponibilité des financements, dont les collectivités pourraient bénéficier. L'AMIF aura certainement un rôle à jouer sur le sujet. »

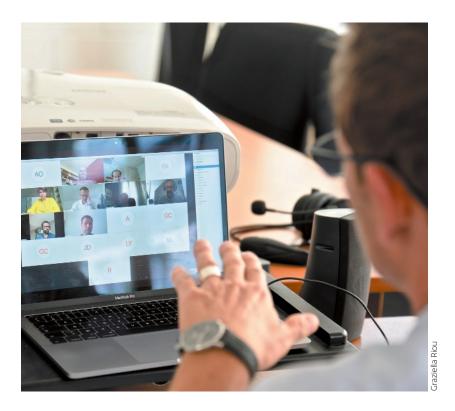
Pierre Monin, Engie: « La crise a eu un effet très disparate sur nos activités avec. d'un côté. un retard au lancement de certains projets, et d'autre part, une forte mobilisation pour continuer nos activités de maintenance ou d'exploitation : les modèles de DSP se sont ainsi montrés particulièrement résilients en cette période. Nous avons particulièrement mis les bouchées doubles pour assurer la continuité de service et l'adaptation rapide des équipements dans le secteur hospitalier. Concernant les impacts sur la durée. nous sommes dans une situation à double tranchant. D'une part la transition énergétique, qui est notre cœur de métier, est identifiée comme l'un des vecteurs importants de la relance, tant au niveau européen qu'au niveau national. Un certain nombre de mécanismes sont en préparation afin de mettre cette transition au cœur de la relance.

Dans le même temps, il y a une situation très concrète au niveau local, avec des clients – qu'ils soient industriels ou des collectivités – qui se trouvent dans des situations financières critiques. S'agissant des collectivités, les nouvelles équipes vont devoir concilier des engagements forts pris en termes de transition écologique et une priorité à la gestion des situations d'urgence – sanitaires, économiques et sociales. Notre rôle va être de trouver avec eux des mécanismes qui vont permettre à notre action d'être un vrai plan de relance au niveau francilien. »

Dorothée Fourny, Veolia: « Chez Veolia, l'impact a été très disparate suivant la typologie de nos clients. Nous avons connu une chute drastique de nos activités chez les industriels et certains de nos marchés sont durablement sinistrés comme par exemple celui de la restauration...

En revanche, tous nos services aux collectivités locales et aux citoyens ont été maintenus (production et distribution d'eau potable, assainissement, collecte des déchets,...). Les équipes de la business unit « Recyclage et valorisation des déchets » ont été particulièrement sollicitées pour la collecte des déchets ménagers puisque les gens étaient chez eux.

Nous avons maintenu un service 24h/24 et 7j/7 pendant toute la période de confinement, nos équipes d'urgence étant prêtes à intervenir dans tous les secteurs d'activité. Les collaborateurs de Veolia ont fait partie de ceux que l'on a appelé les "héros du quotidien".



Cette période a été intéressante d'un point de vue interne à l'entreprise. De l'après Covid, il faut retenir que nous avons gagné en « solidarité » entre les différentes entités du Groupe et avons privilégié l'internalisation de nos prestations."

François Germain, Sogeres/Sodexo:

« En restauration, nous avons été très impactés avec la fermeture de l'ensemble des sites. Les prévisions font état d'une perte prévisionnelle de 30 % de chiffre d'affaire au 3^e trimestre pour le groupe. Si le segment Santé a plutôt connu une suractivité, celui de l'entreprise a été très majoritairement à l'arrêt. Depuis le déconfinement et la réouverture des bureaux, l'activité a repris progressivement mais pas totalement ; le télétravail restant de mise pour nombre de salariés. Certains s'y sont habitués et compte tenu du prix des locaux en lle-de-France, ce peut être l'occasion à terme pour des entreprises d'évoluer vers davantage de télétravail avec simplement quelques bureaux de passage. Donc moins de surfaces à louer...

Côté Sport et Loisirs / Restauration commerciale, après un arrêt total, l'activité reste très impactée par l'absence

de touristes étrangers, les capacités d'accueil réduites dans le strict respect des protocoles sanitaires mis en place, la limitation du nombre de places dans les stades...

En restauration scolaire et municipale, nous sommes descendus à 5 % d'activité pendant 3 mois qui correspondait au maintien et à la continuité du service public pour des personnels réquisitionnés par la gestion de la crise, les bénéficiaires du portage de repas à domicile, un lien indispensable dans ces circonstances.

Nous avons aussi constaté pendant cette crise une recrudescence de l'engouement pour les circuits courts et approvisionnements en local. Cette tendance restera marquée, encore plus qu'avant la crise, mais les bassins n'ont pas de quoi répondre à l'ensemble des besoins.

Aller vers ces marchés en local est structurant pour les filières. Nous devons nous mobiliser pour soutenir nos producteurs de proximité. Nous évoluons vers la contractualisation, en nous engageant de manière pluriannuelle sur des volumes ce qui donne de la visibilité sur le « semé/élevé/vendu » et peut aussi permettre à certains de convertir des productions

conventionnelles à bio. Nous devons aussi être attentifs à acheter au juste prix (en tenant compte de la juste rémunération des producteurs mais aussi du fait qu'il ne s'agit pas d'achats de masse). C'est un travail de fourmi qui doit faire évoluer nos filières mais nous ne pourrons répondre instantanément et favorablement à l'ensemble des demandes.

Au-delà de la restauration, la question de la relocalisation d'un certain nombre de productions qui peuvent être stratégiques pour le pays, et de la transition écologique vont se poser. Des sujets qui ne sont pas neutres en matière de dépenses publiques ce qui pourra amener les collectivités à revoir l'ordre de priorité de leurs projets. »

Paul Auguste, Groupe Géraud: « Le petit commerce a été touché de plein fouet puisque la priorité a été donnée aux supermarchés.

En terme de sécurité de l'approvisionnement de la population, il y a une démarche de fond qu'il faut reconstituer pour défendre ce modèle vertueux de distribution, qui est le seul à vraiment assumer un rôle de circuit court et pas seulement pour un effet de mode du type - Eat local/Buy local - et ceci pour n'avoir aucune rupture dans la chaîne d'approvisionnement si iamais une telle crise se reproduisait. En revanche, depuis le déconfinement, nous avons constaté un retour d'affection et d'intérêt des consommateurs pour l'alimentation de qualité et les producteurs, leur centre-ville aussi. Cette tendance qui était sous-jacente pour l'alimentaire va s'accentuer dans les prochaines années au détriment d'autres secteurs comme le textile. J'ajoute que les populations d'Ile-de-

France ont particulièrement apprécié le dévouement des personnels municipaux et des élus aux côtés des commerçants au moment des réouvertures des marchés.

Aujourd'hui, nous avons traversé cette crise qui au final aura été bénéfique à une démarche de recherche de produits de qualité. Reste à essuyer des pertes qui sont considérables avec près de 20 % des pertes. »



Notre Groupement Lacroix & Savac est la rencontre de deux entreprises régionales indépendantes qui se retrouvent dans une communauté de destins autour du projet d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) de construire un réseau francilien de transport, simplifié et unifié. Forts de nos histoires proches et de nos valeurs communes, nous avons choisi de mettre notre agilité, notre ancrage territorial, notre proximité et notre sens de l'humain au service des ambitions d'IDFM, des

territoires et de leurs acteurs, pour une mobilité des Franciliens apaisée, efficace et fluide.

Le Groupement Lacroix & Savac apporte des solutions locales aux problèmes de mobilité du quotidien avec des standards du niveau des meilleurs opérateurs mondiaux. La qualité totale et l'excellence à tous les niveaux restent notre mot d'ordre depuis toujours et motivent notre implication et engagement au quotidien pour offrir aux



Stéphane Guenet, Président

voyageurs une expérience de transport de qualité, et proposer une alternative crédible au tout-voiture. ■

En savoir plus : https://www.savac.fr / https://www.groupe-lacroix.fr



Imaginer, concevoir et concrétiser un futur durable

Acteur majeur du secteur de l'ingénierie de la construction, Egis se distingue par une offre globale unique, alliant conseil, ingénierie et exploitation d'infrastructures. Face à l'urgence climatique, dans un contexte de concentration urbaine et de besoins en mobilité croissants, Egis s'impose comme un acteur incontournable des transports et de la mobilité de demain, et dans la construction de la ville durable.

Que vous soyez décideur territorial, acteur public ou privé, nous vous accompagnons pour concrétiser vos ambitions. Forts de nos compétences transversales et d'un vivier d'expertises uniques, nous sommes à vos côtés pour manager toute la complexité de vos

projets et proposer les solutions les plus adaptées à vos enjeux, dans le respect de vos exigences.

Parmi nos leviers d'action, l'innovation joue un rôle prépondérant. Notre capacité à innover nous permet notamment de répondre, à vos côtés, au défi climatique, à travers des solutions ancrées dans le réel et contribuant, aux différentes échelles, à décarboner l'énergie, les transports, les bâtiments, à améliorer la résilience des infrastructures, à préserver la biodiversité, à limiter le gaspillage et à favoriser la circularité de l'économie.

Enfin, nous tirons parti des possibilités offertes par l'ingénierie numérique pour réinventer, à vos côtés, les processus de construction et notre façon de collaborer avec vous sur les projets. Vous pouvez ainsi compter sur notre parfaite



Laurent Germain, Directeur Général

maîtrise du BIM pour maximiser la performance de vos ouvrages durant tout leur cycle de vie, tout en minimisant leur coût, leur empreinte environnementale et en maîtrisant les risques associés.

Filiale à 75 % de la Caisse des Dépôts et à 25 % par des cadres partenaires et des salariés, Egis imagine un futur durable au service des populations et du progrès social.

En savoir plus : https://www.egis.fr/



C'est parce que Benjamin et Alexis, nos installateurs fibre, sont aussi perfectionnistes que vous pouvez envoyer et recevoir en très haut débit vos vidéos de chats préférées.







